

# PLUi HD

MILLAU GRANDS CAUSSES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

HABITAT & DÉPLACEMENTS

ELABORATION DU PLUi-HD PRESCRITE LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015

ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'ETUDES DU PLUi-HD PRESCRIT LE 14 JUIN 2017

PLUi-HD ARRETE LE 04 JUILLET 2018

PLUi-HD APPROUVE LE



Millau Grands Causses  
Communauté de Communes

## 6.2.e. PPRMT - CARTOGRAPHIE



Habitat



Mobilités



Économie



Environnement



Patrimoine



Énergie & Climat





Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Aveyron  
Service  
Aménagement du Territoire  
et Prévention des Risques

Bureau  
Prévention des Risques  
et Environnement

# PPR

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune d'Aguessac

### 3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000°

Prescrit par  
Arrêté préfectoral  
n° 2004-75-9  
du 15 mars 2004

Approuvé par  
Arrêté préfectoral  
n° 2007-205-5  
du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
2007

### Légende :

#### Zone d'interdiction (zone rouge)

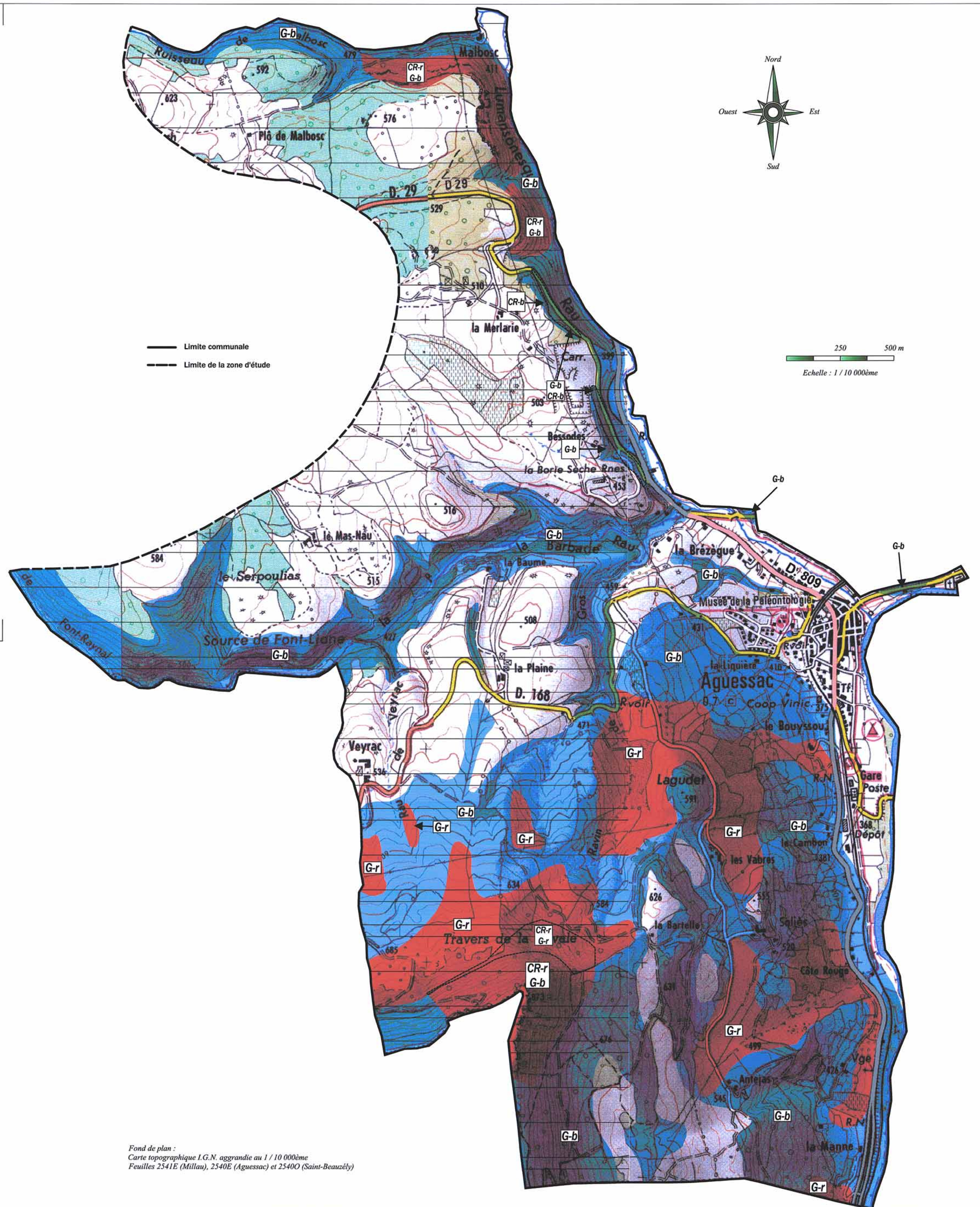
- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

#### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

#### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





Légende :

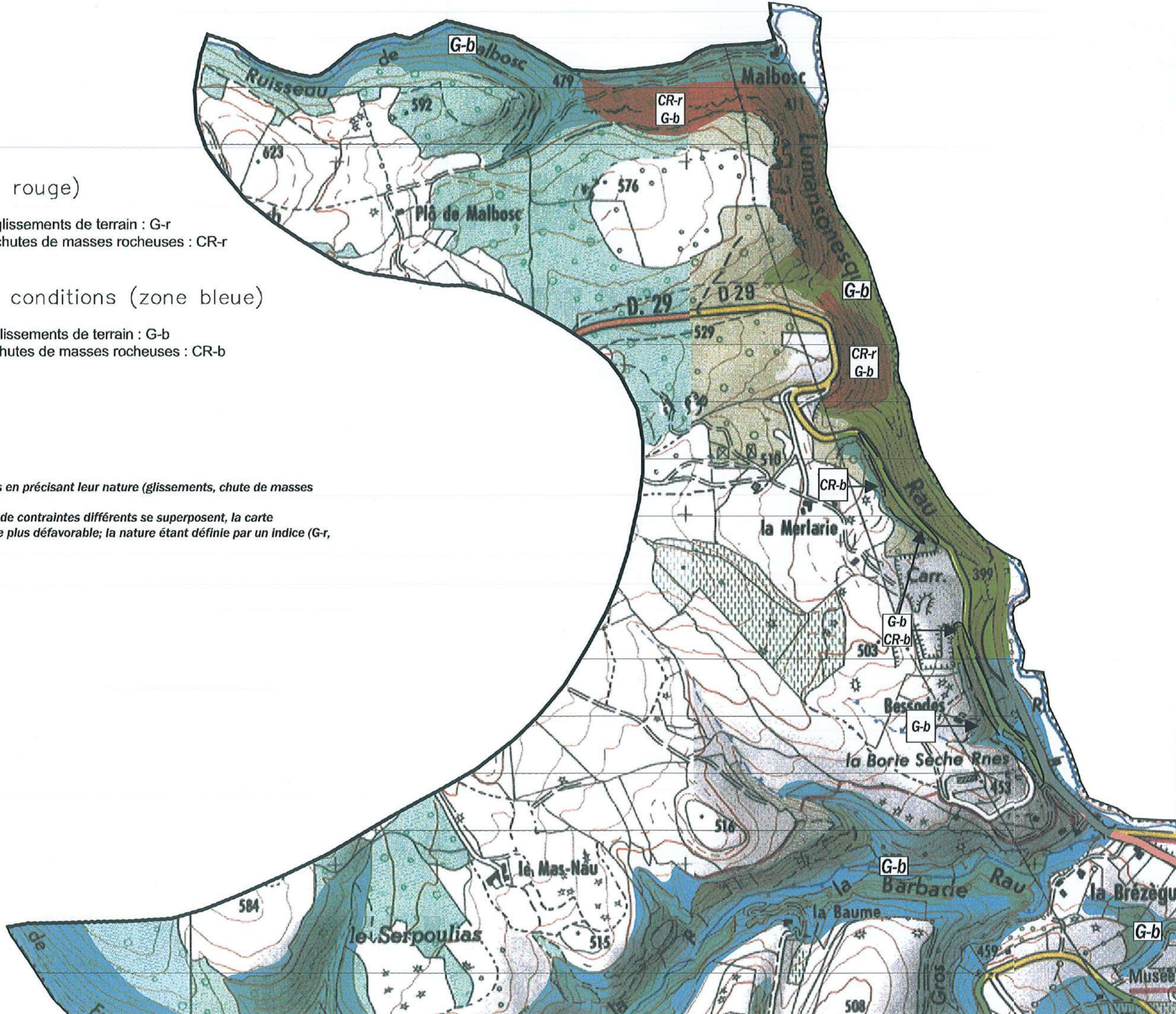
Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

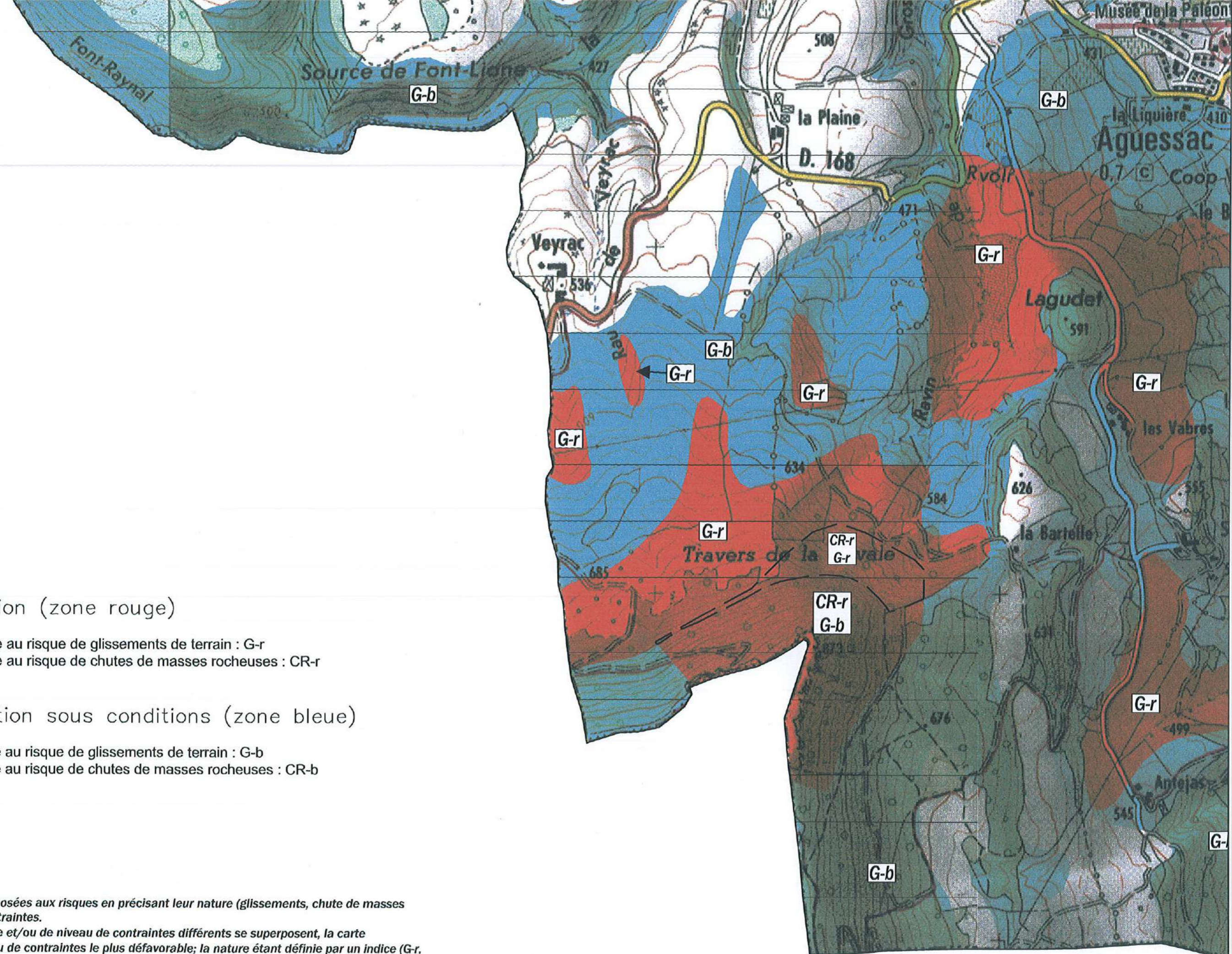
Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :  
 La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
 Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, G-b, ...)







## Légende :

### Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

#### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)



## Légende :

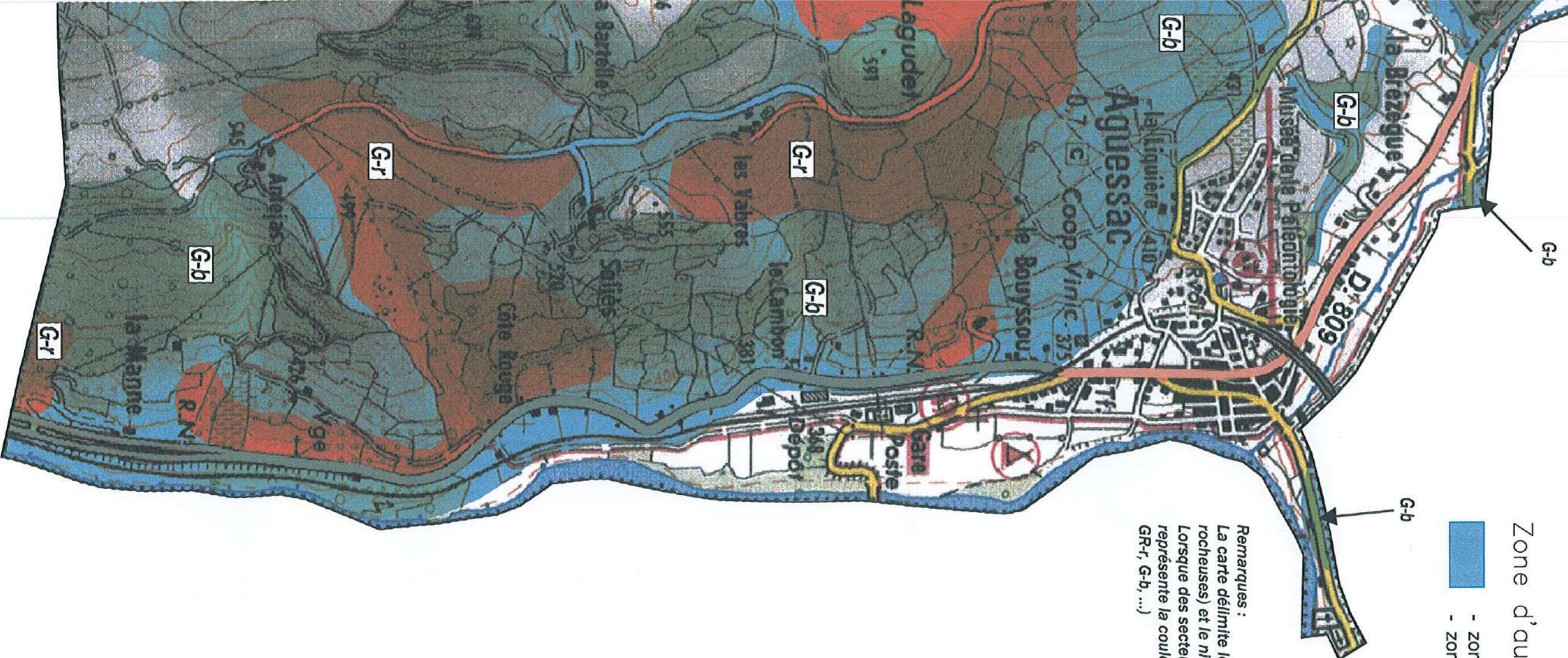
### Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b


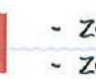
Remarques :  
La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)




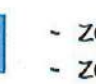


# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

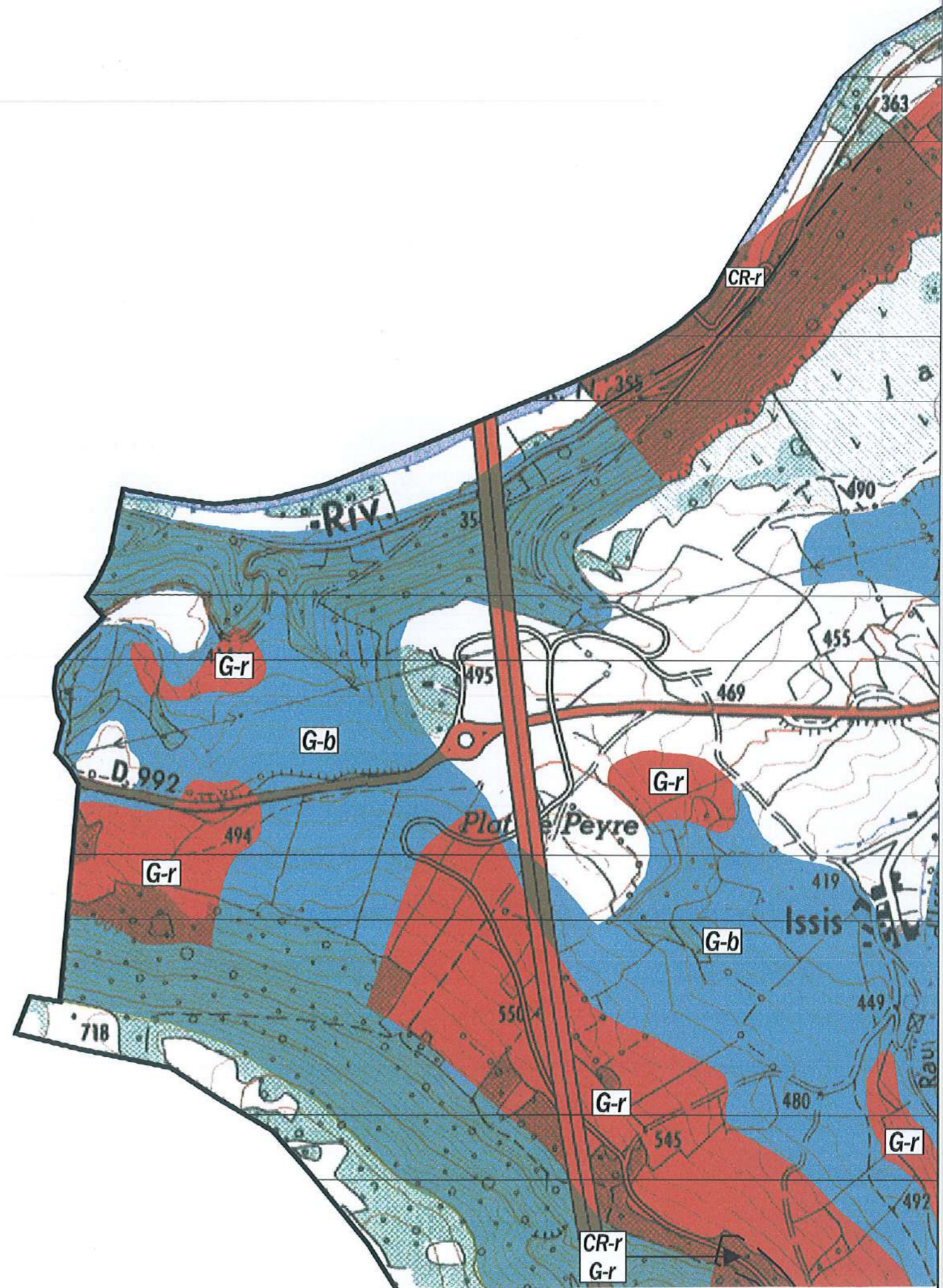
### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)

### Fond de plan :


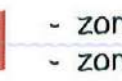
Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)




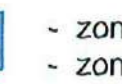


# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

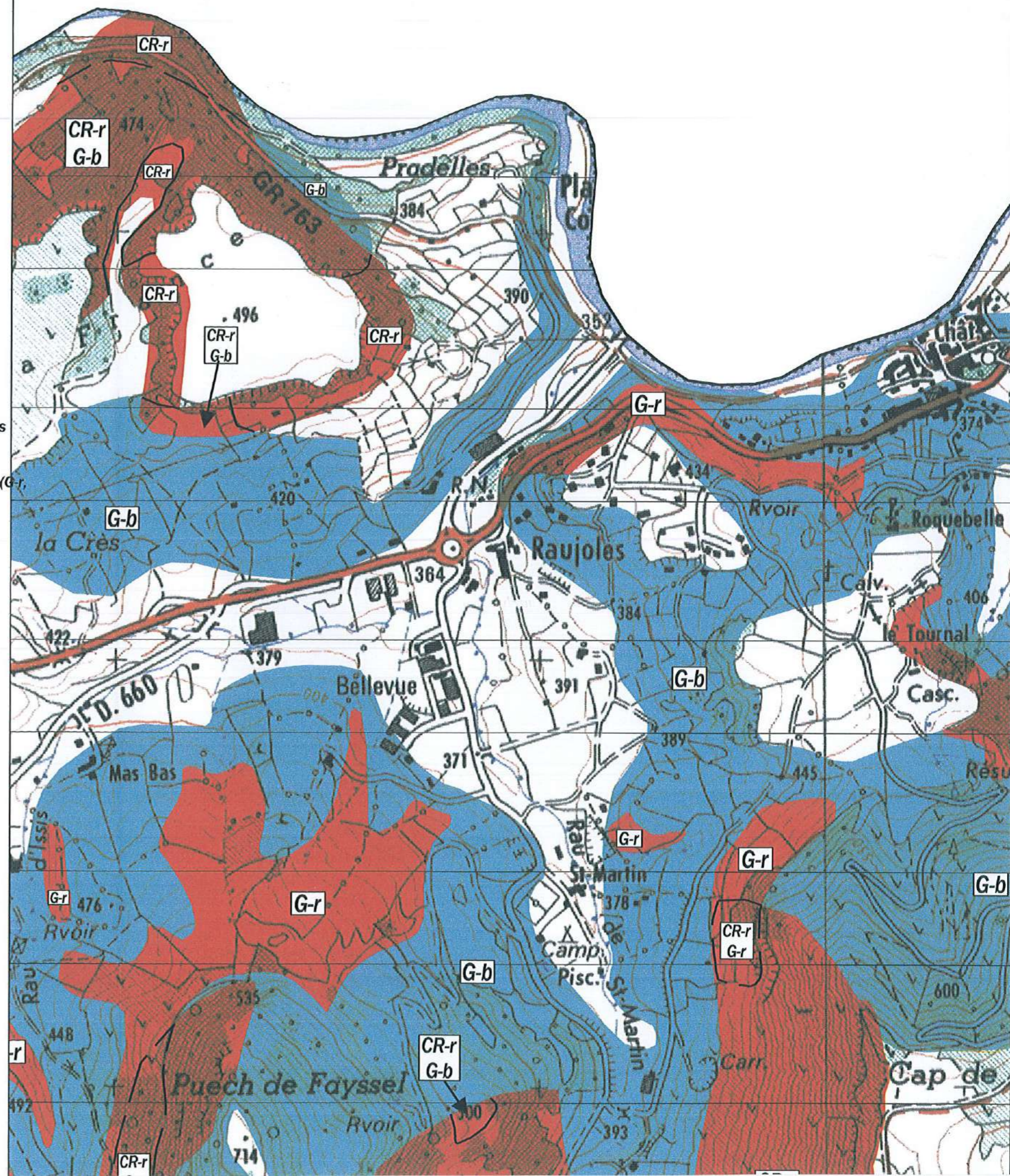
La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)

### Fond de plan :

Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème


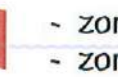
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)




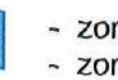


# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

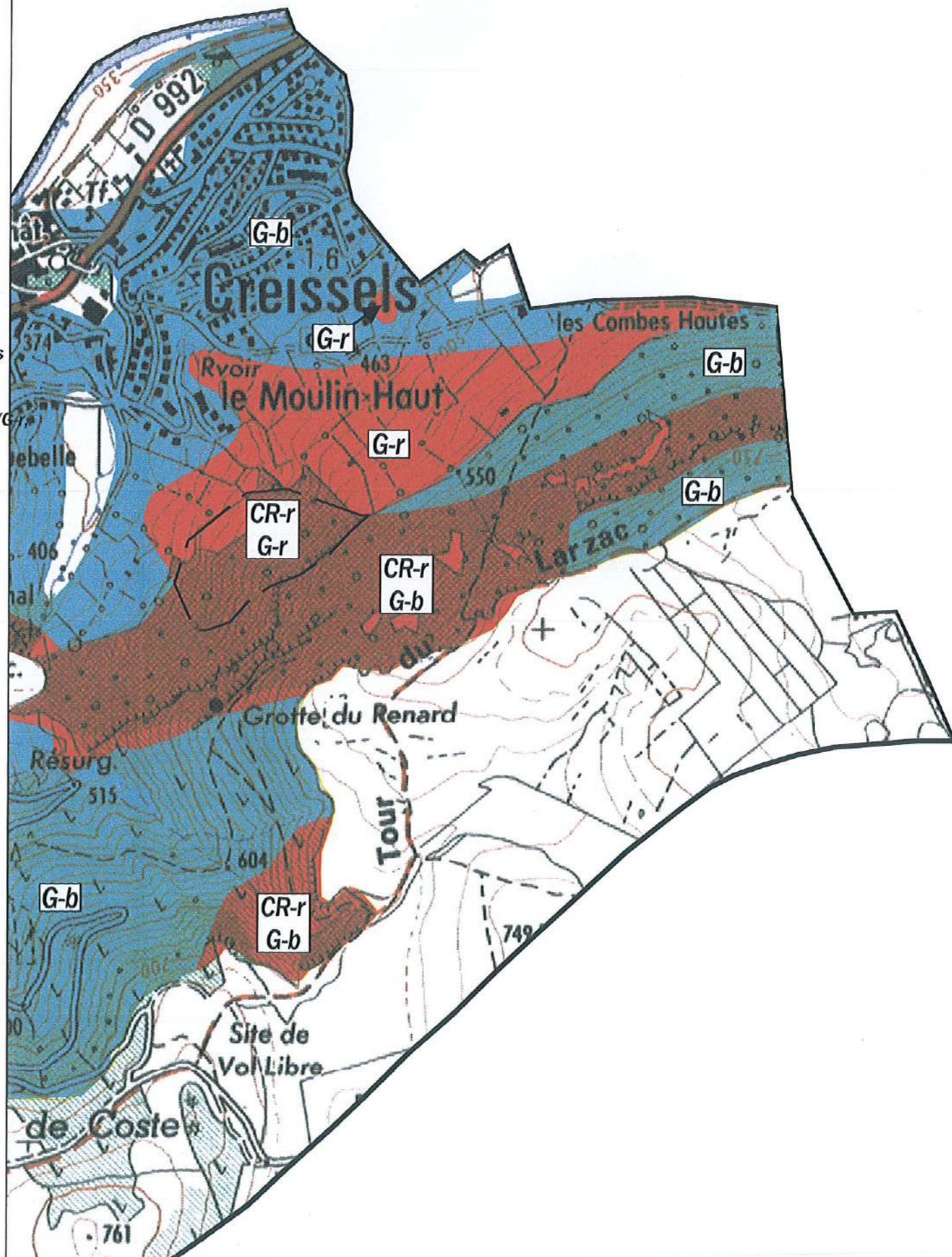
La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, G-b, ...)

### Fond de plan :

Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème

Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

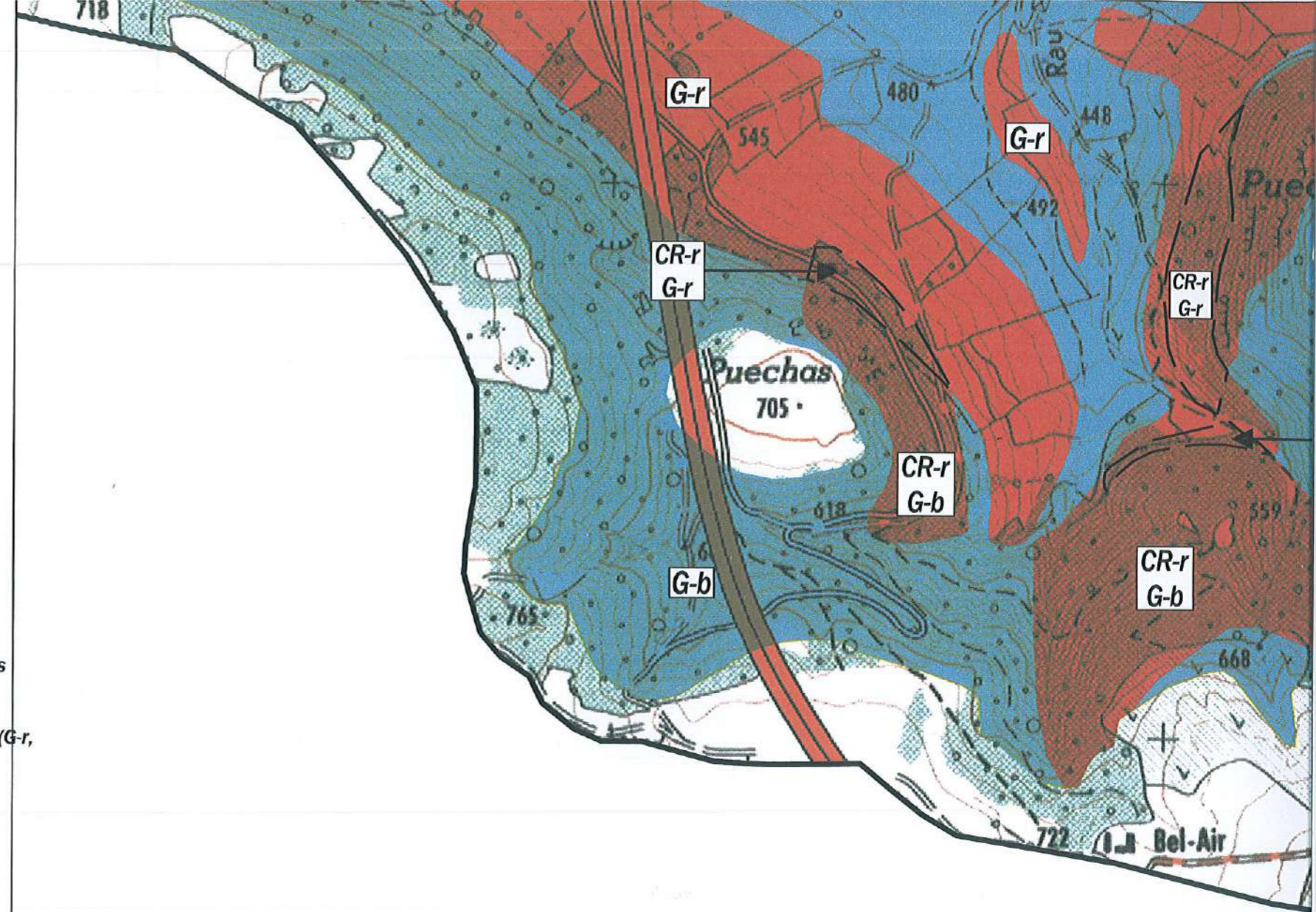
La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)

### Fond de plan :

Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème



Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)







# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

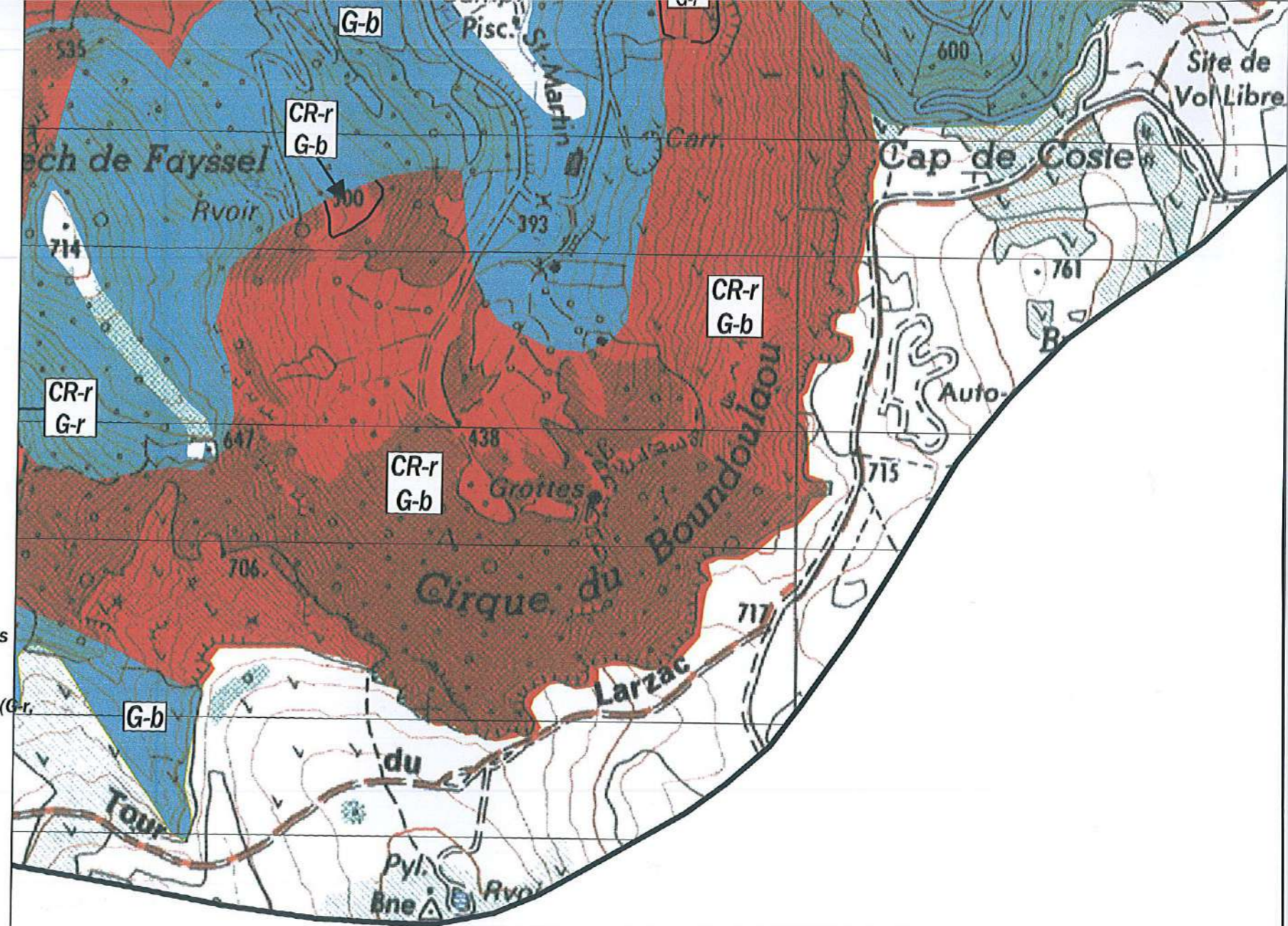
### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)

### Fond de plan :

Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

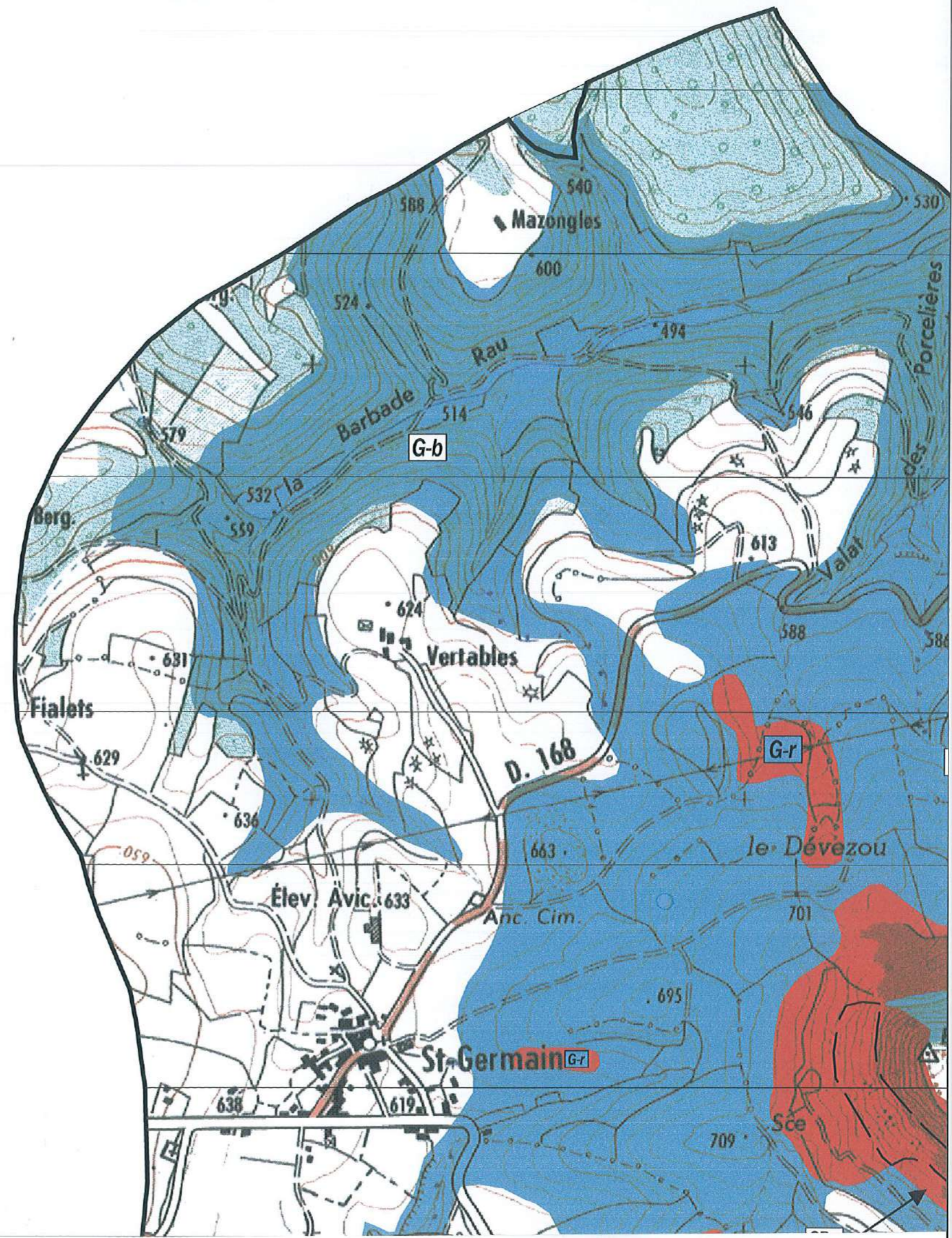
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

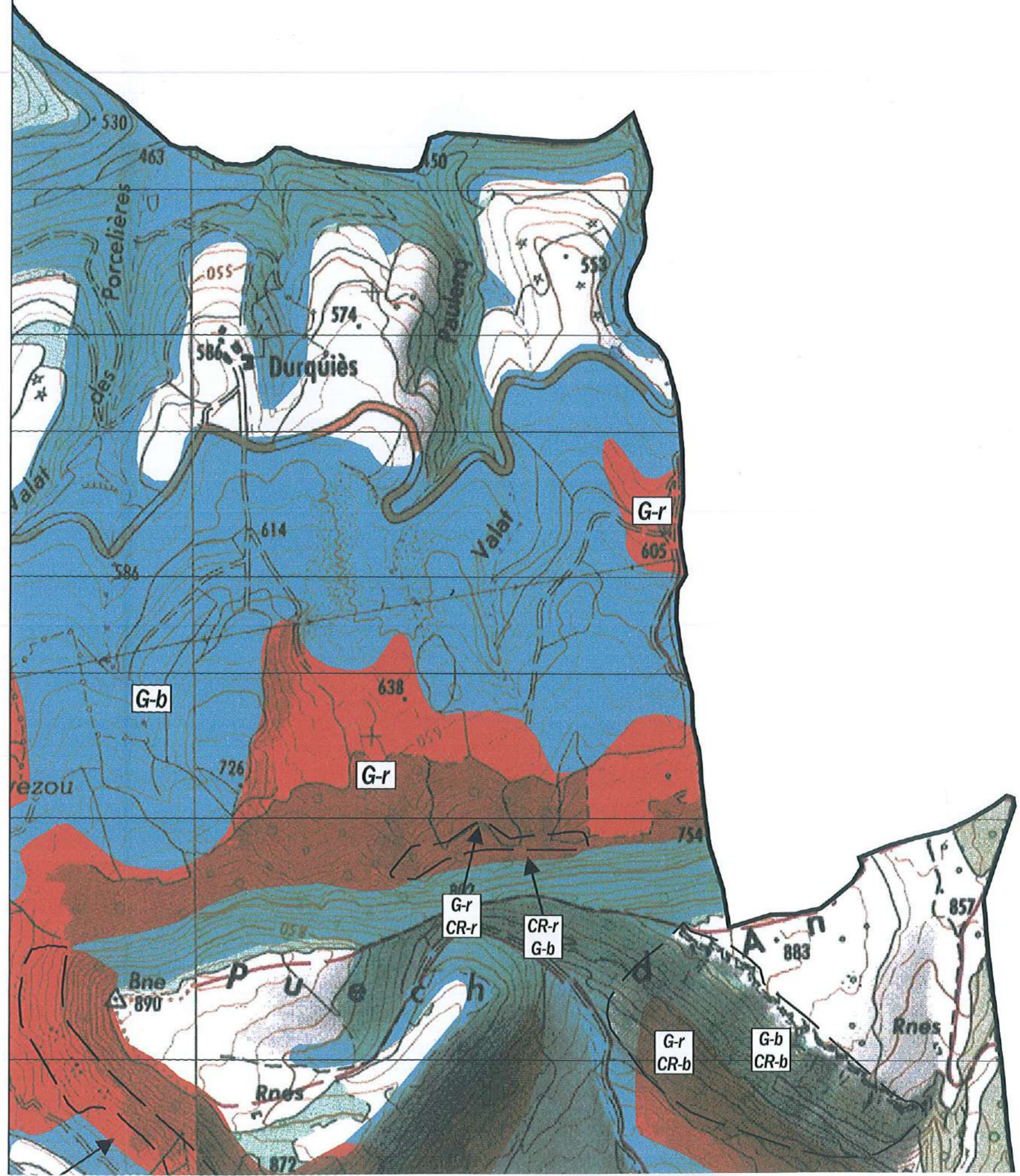
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.



Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)







# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

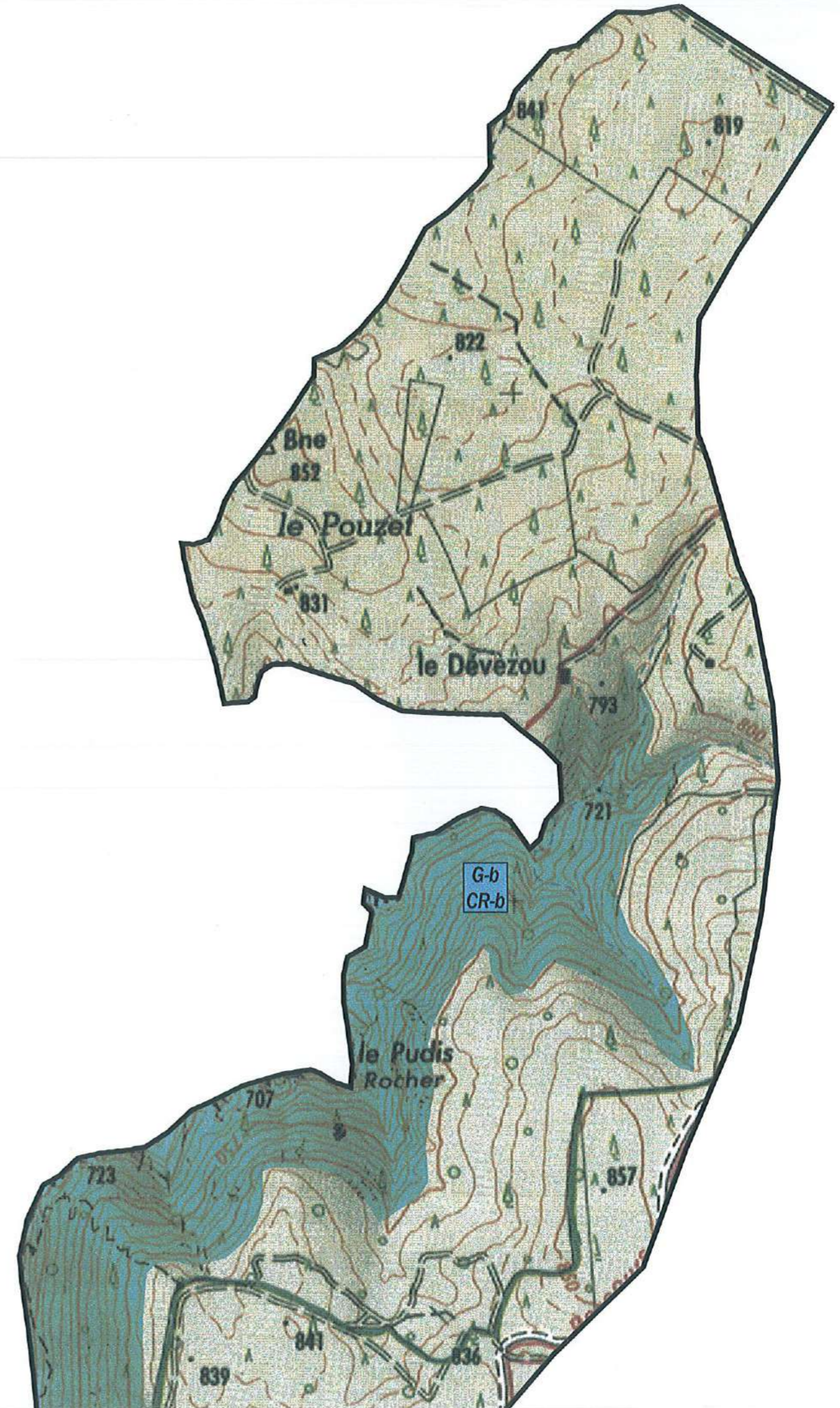
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

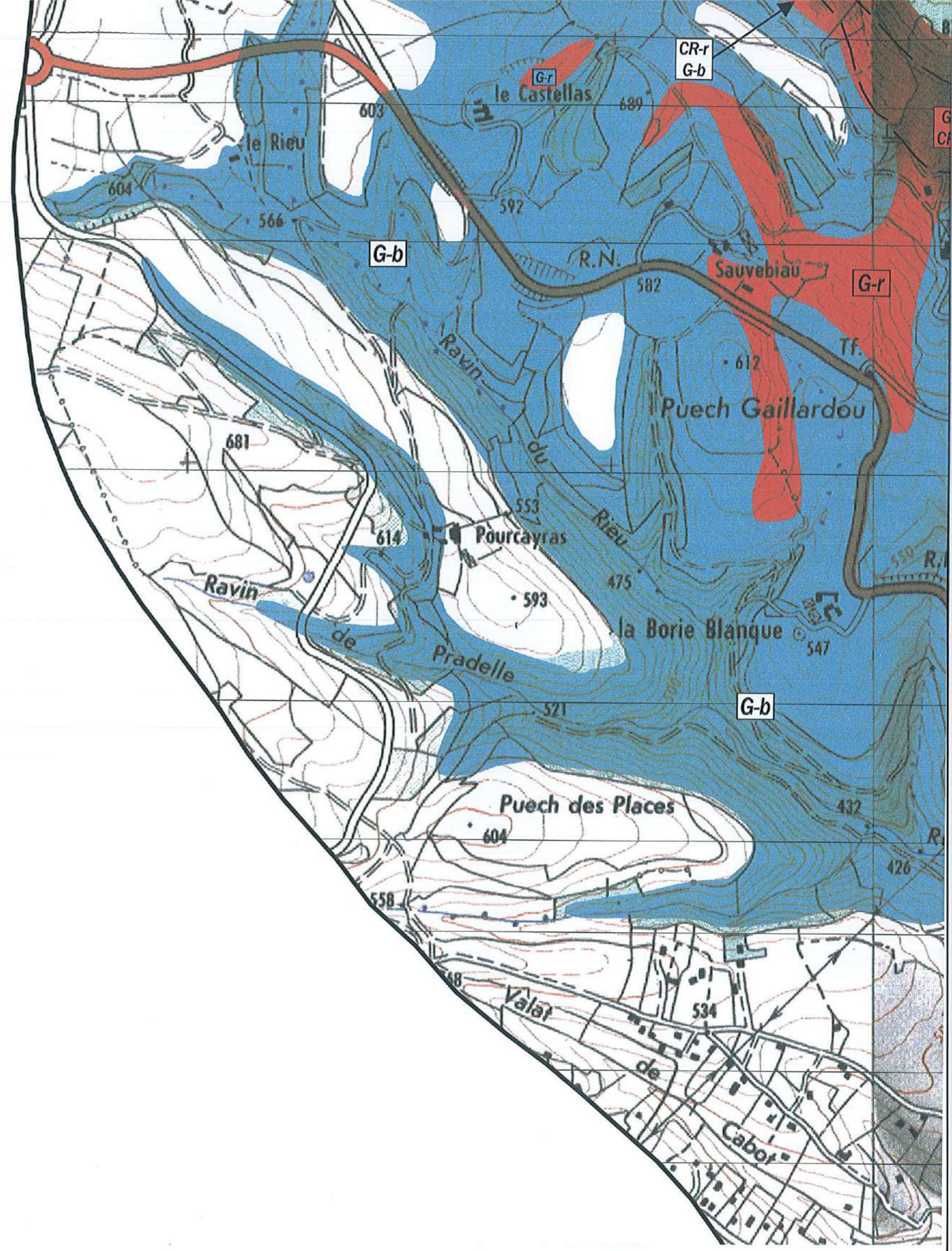
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

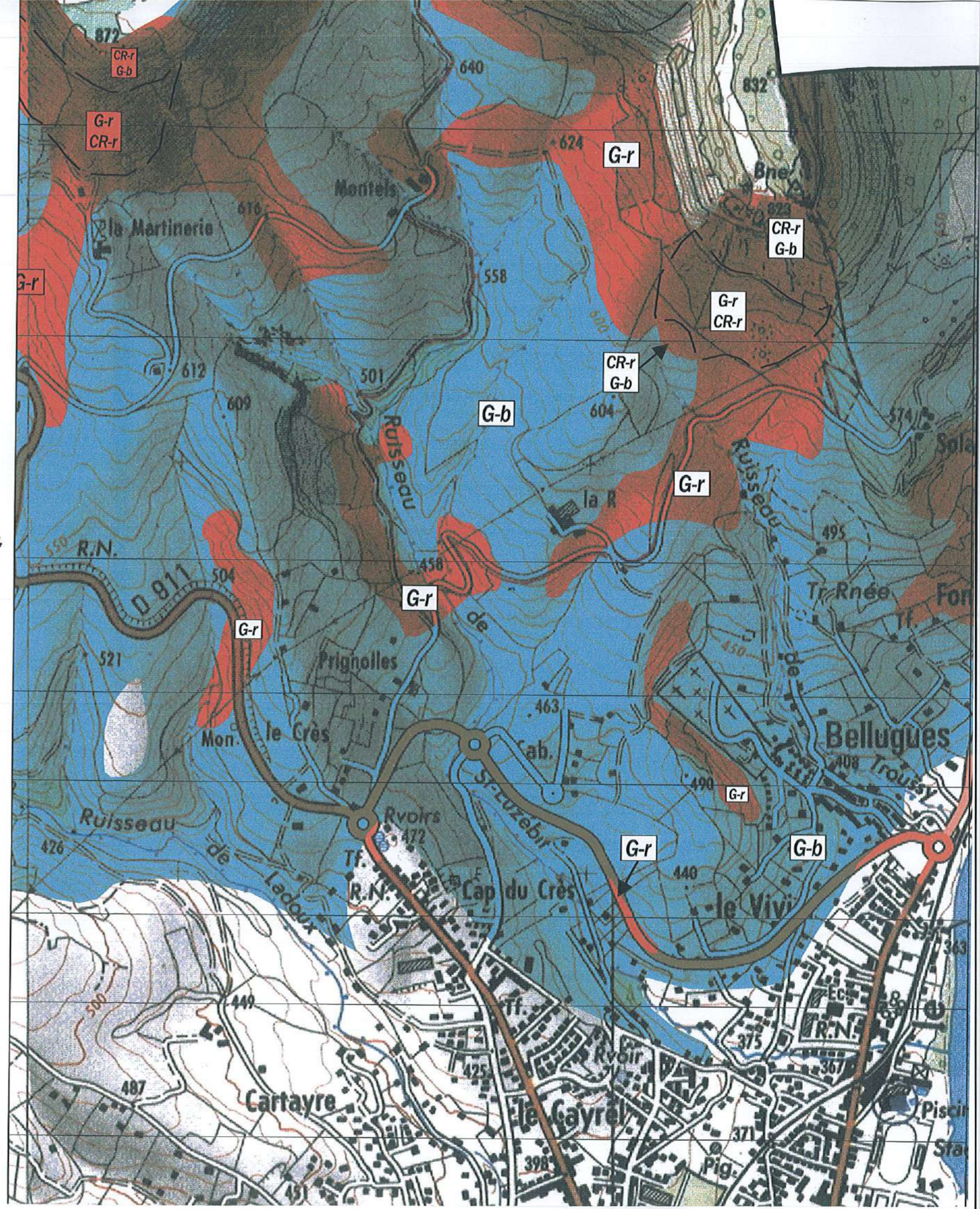
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

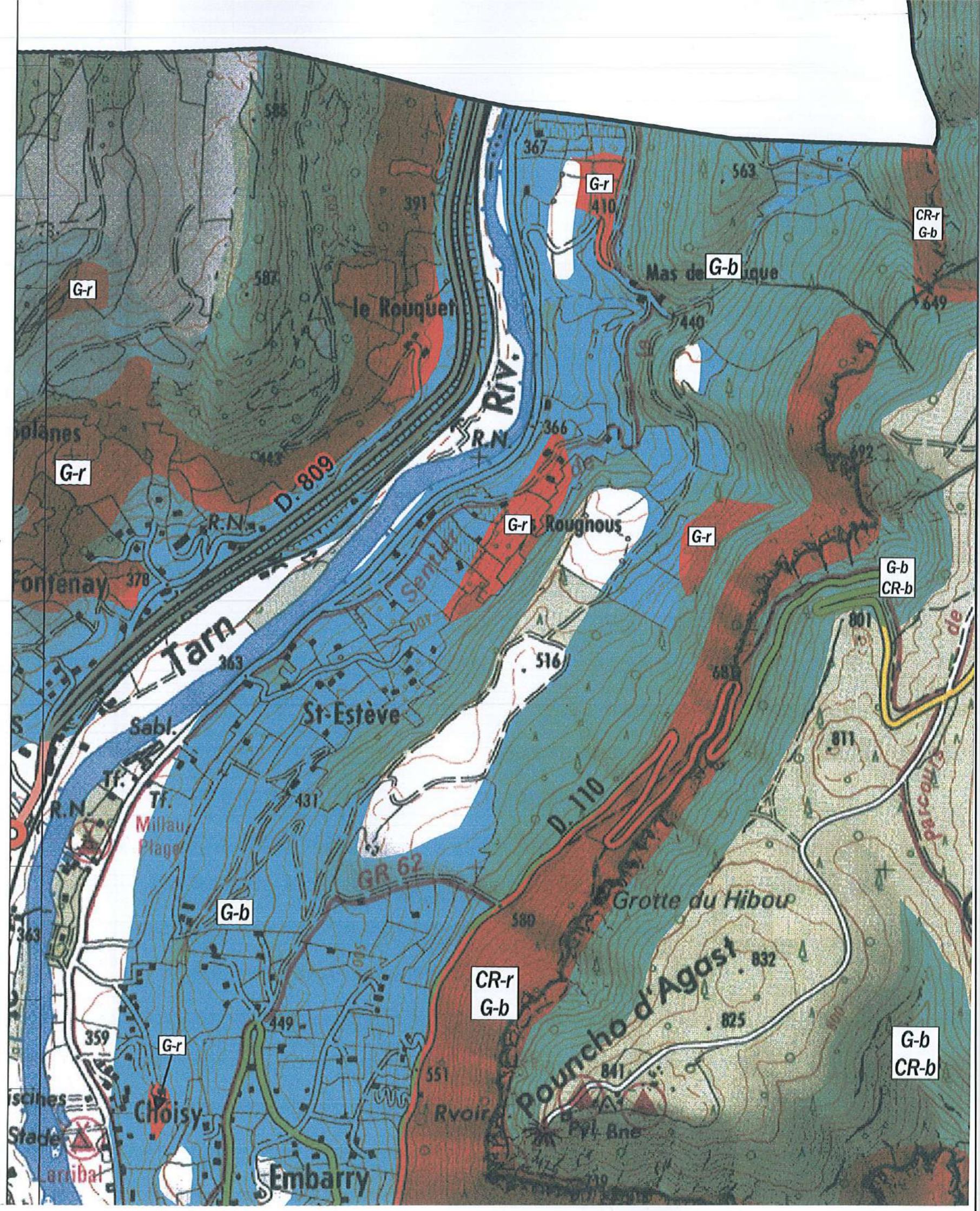
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

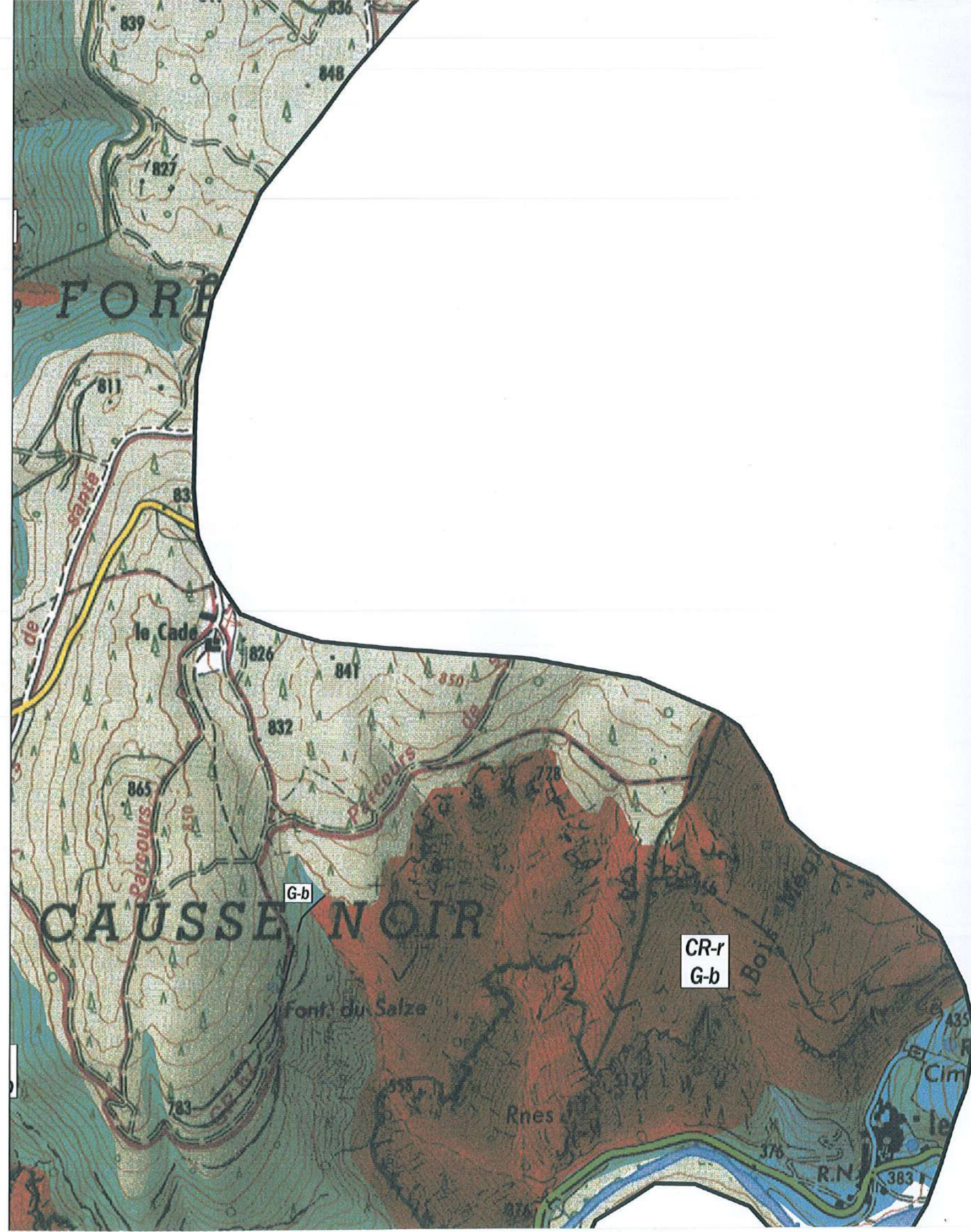
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

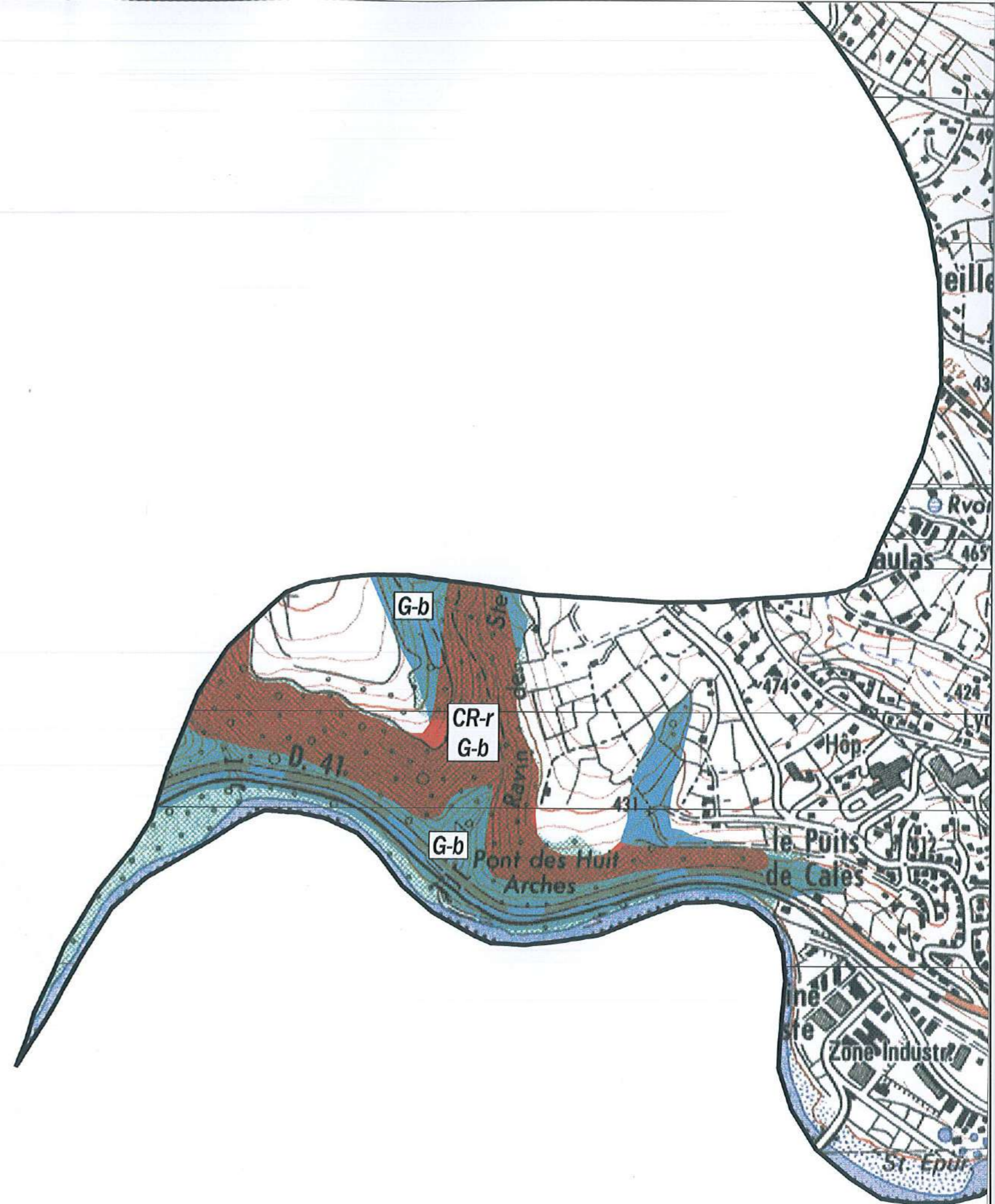
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.


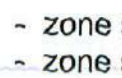
Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)




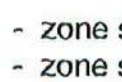


# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

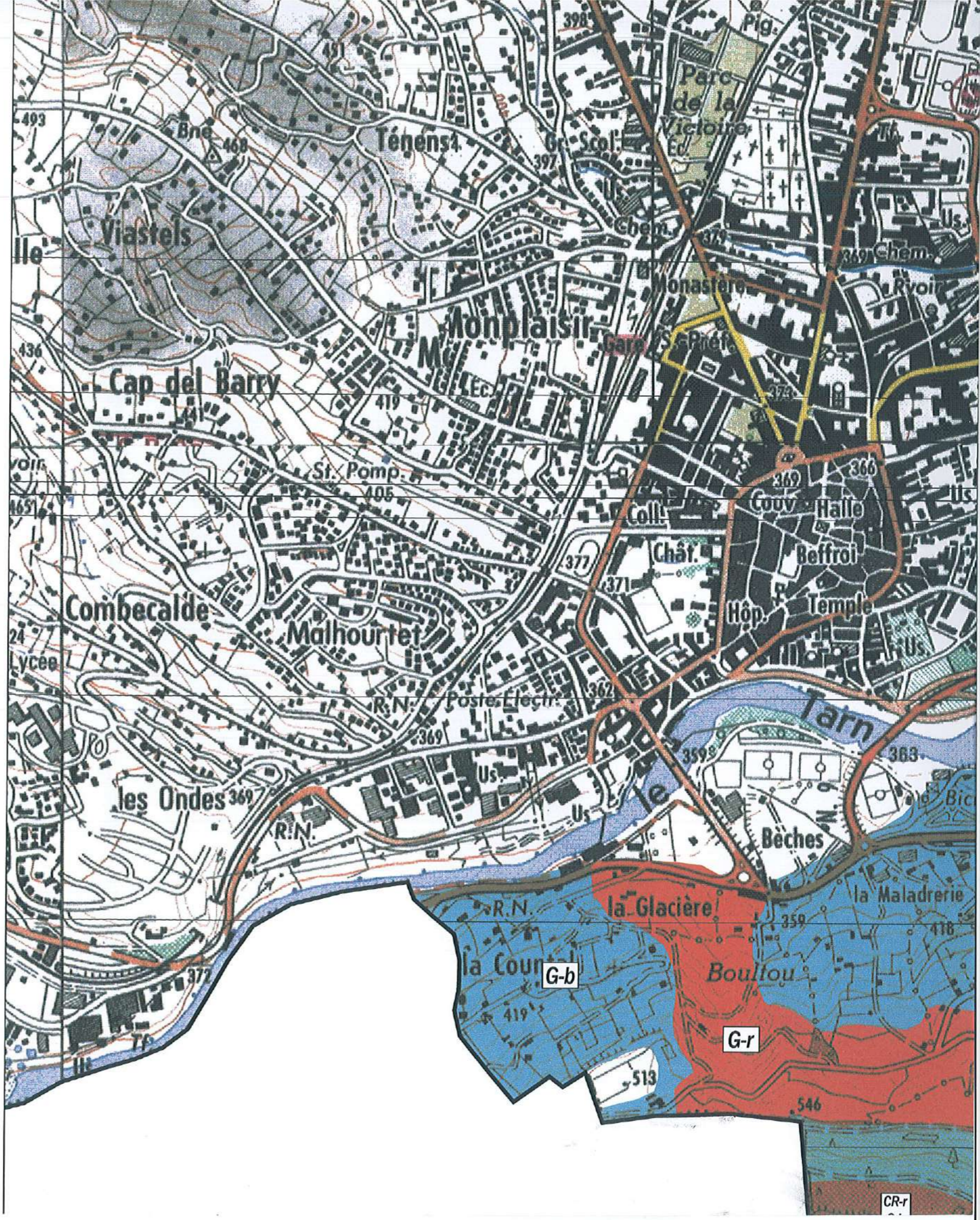
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

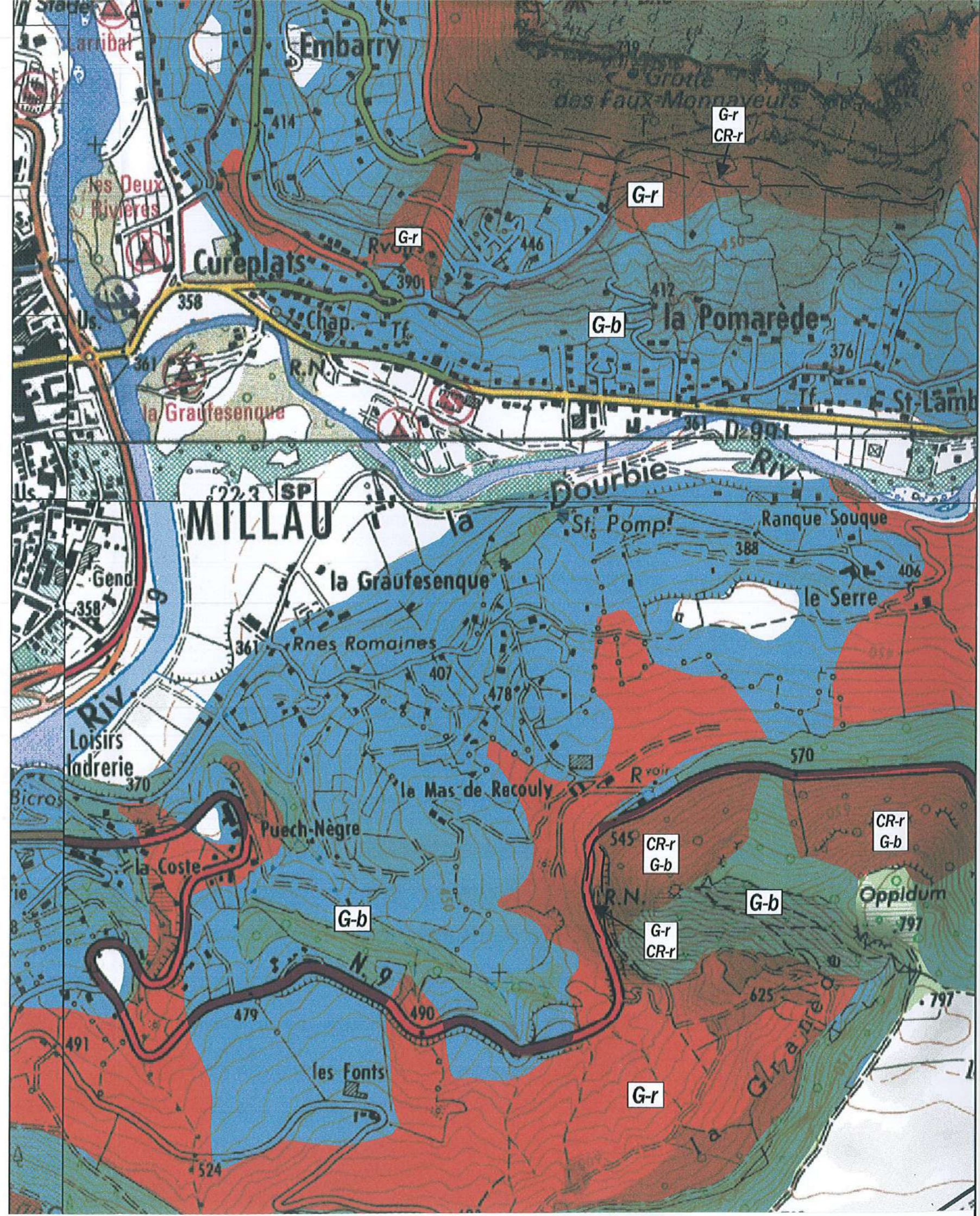
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

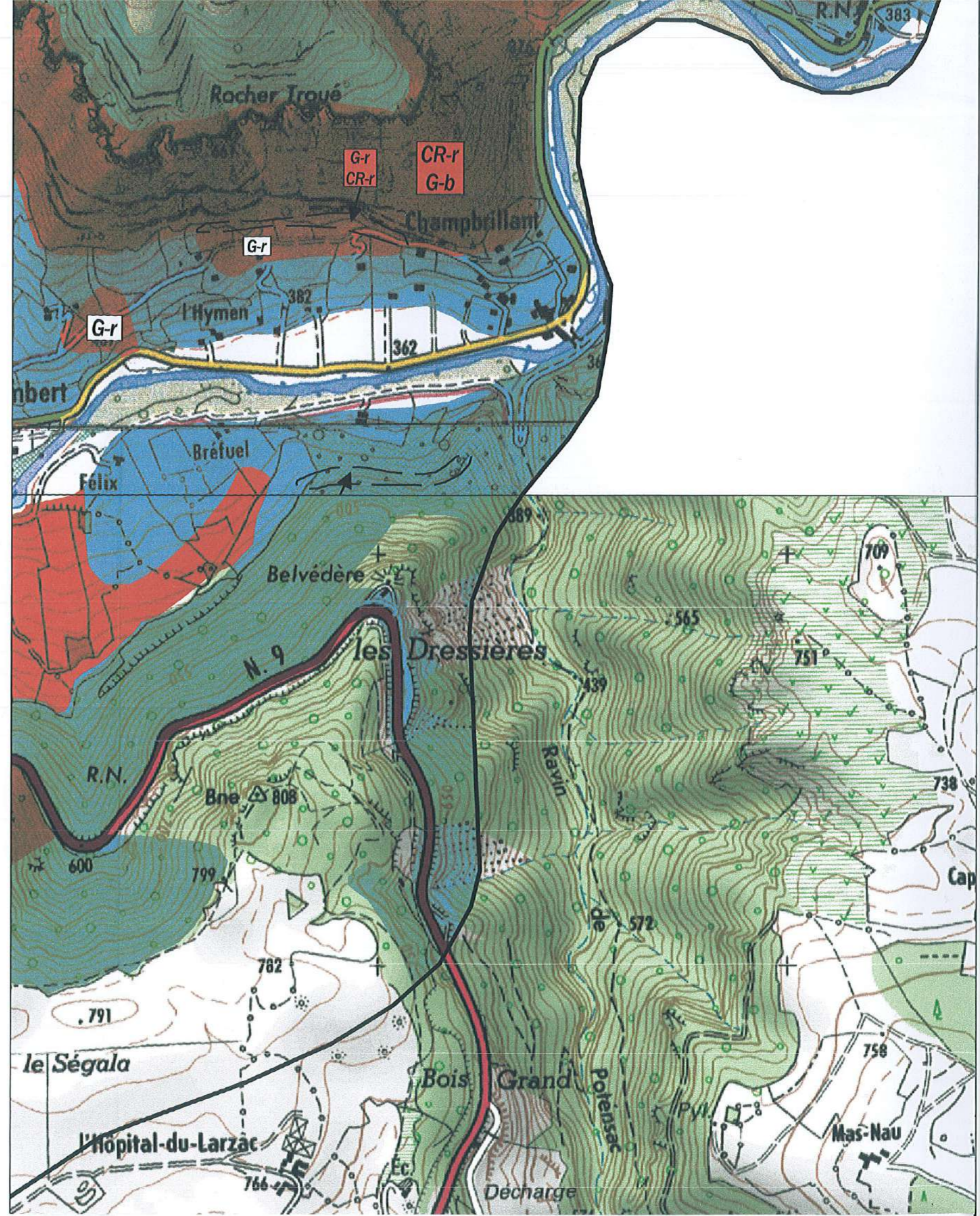
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.



Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)







# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

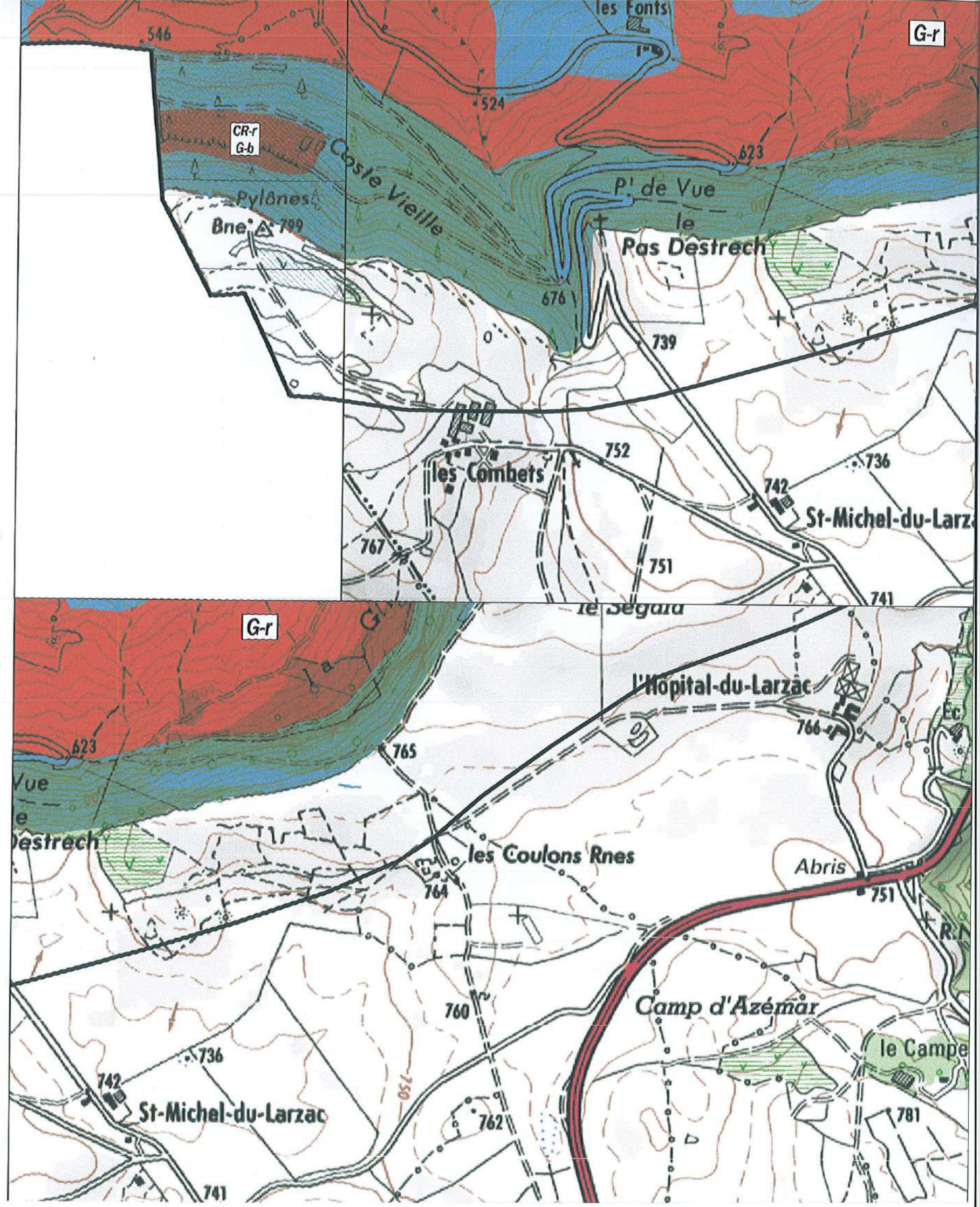
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

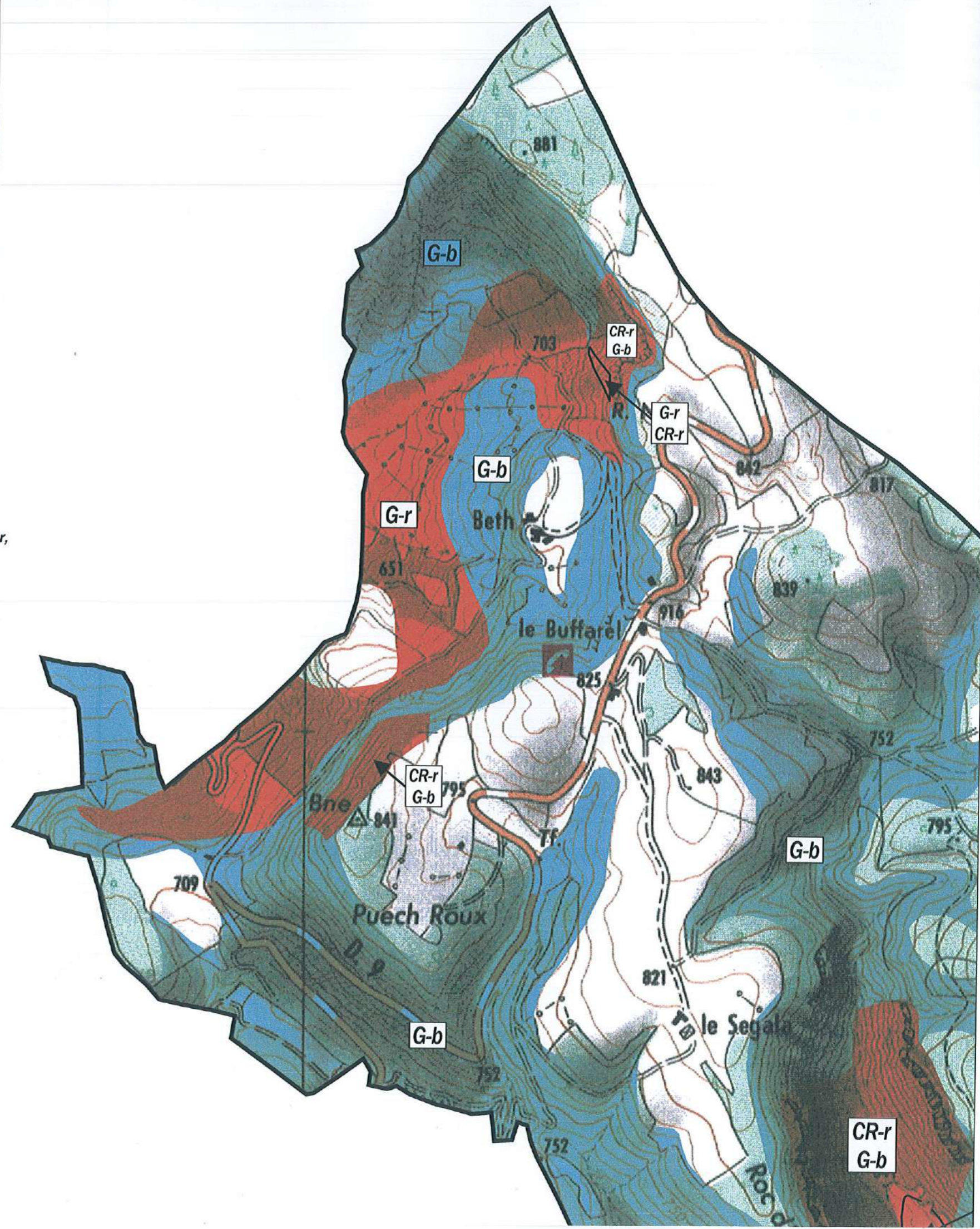
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

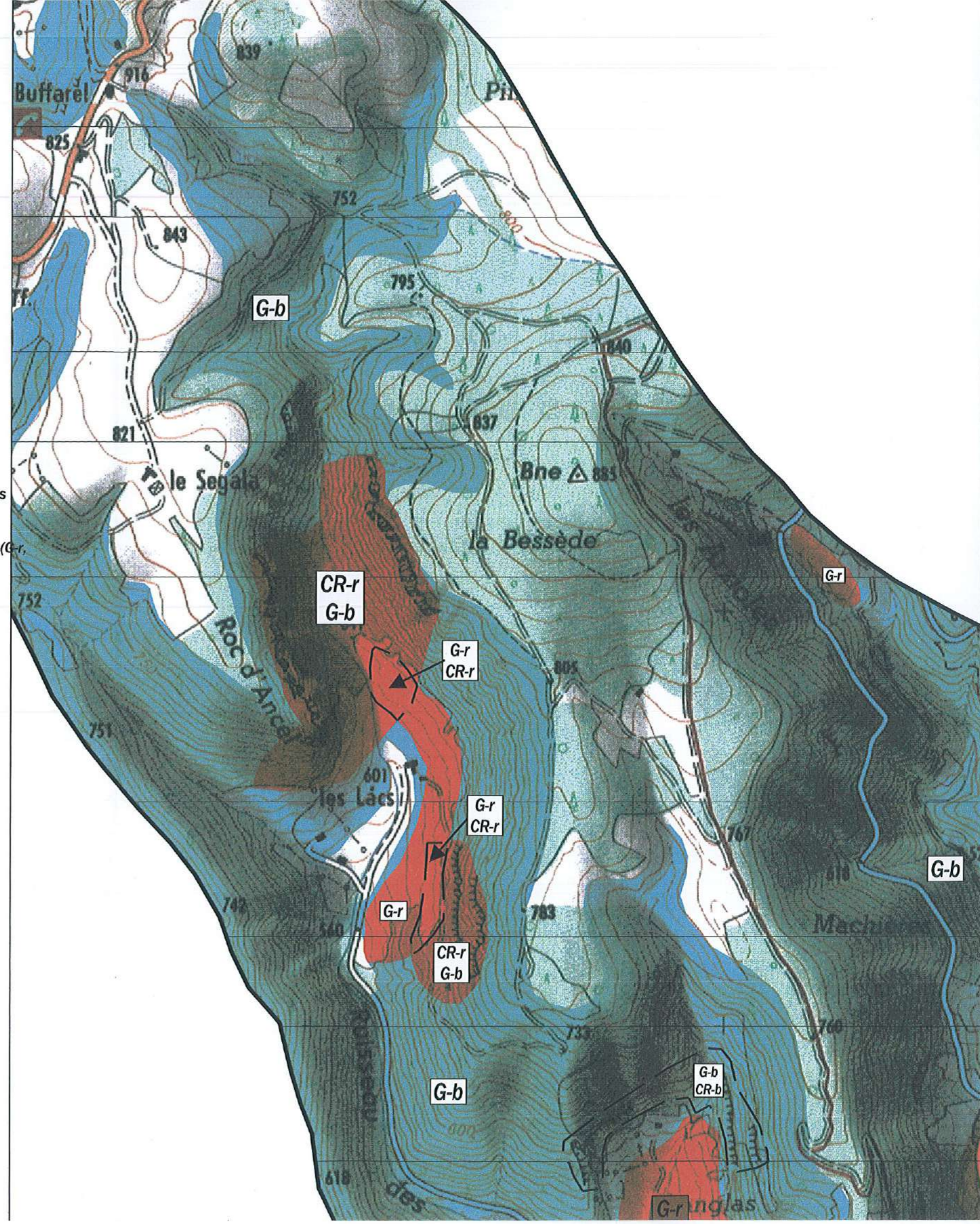
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

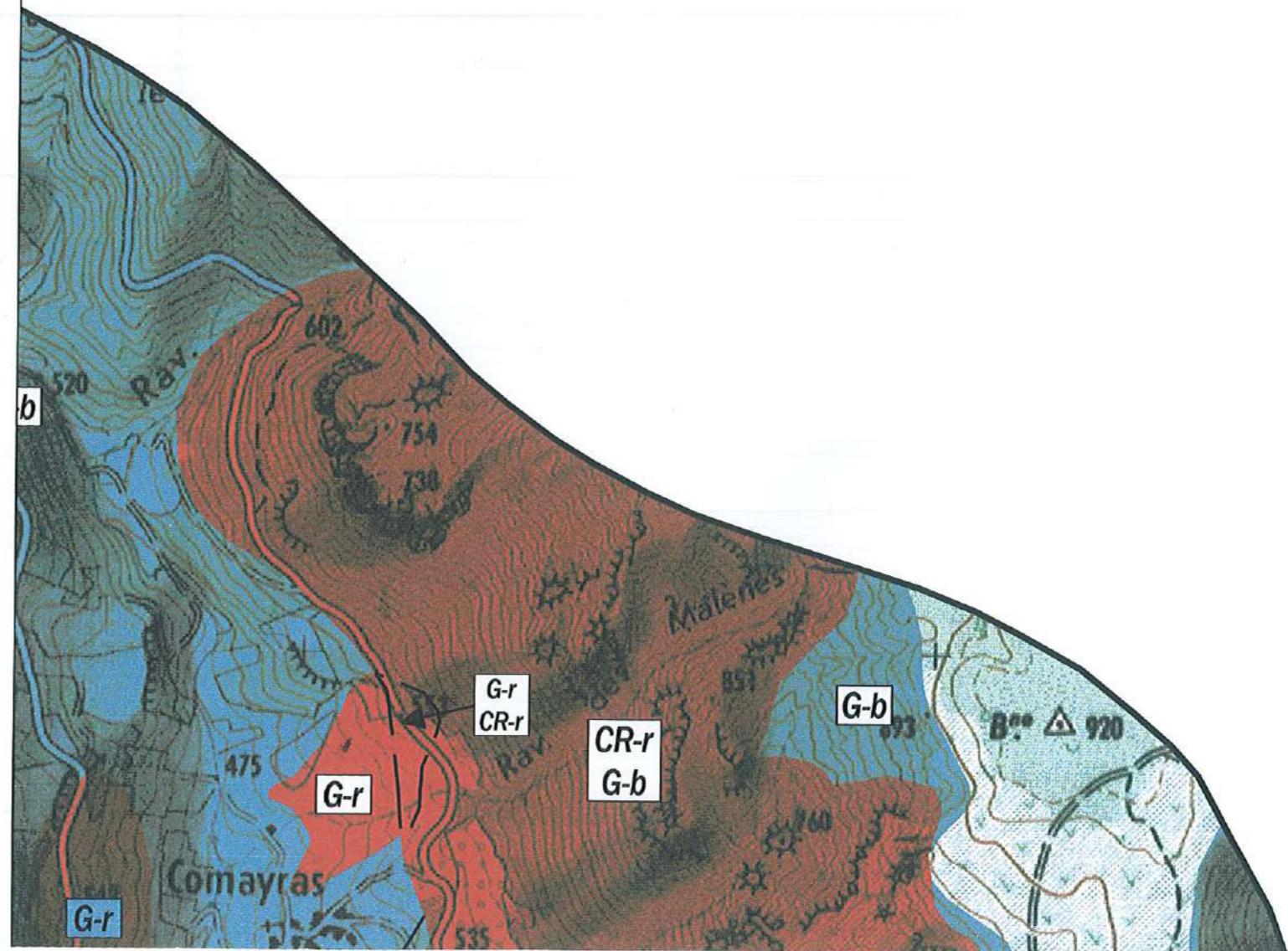
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.



Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)







# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

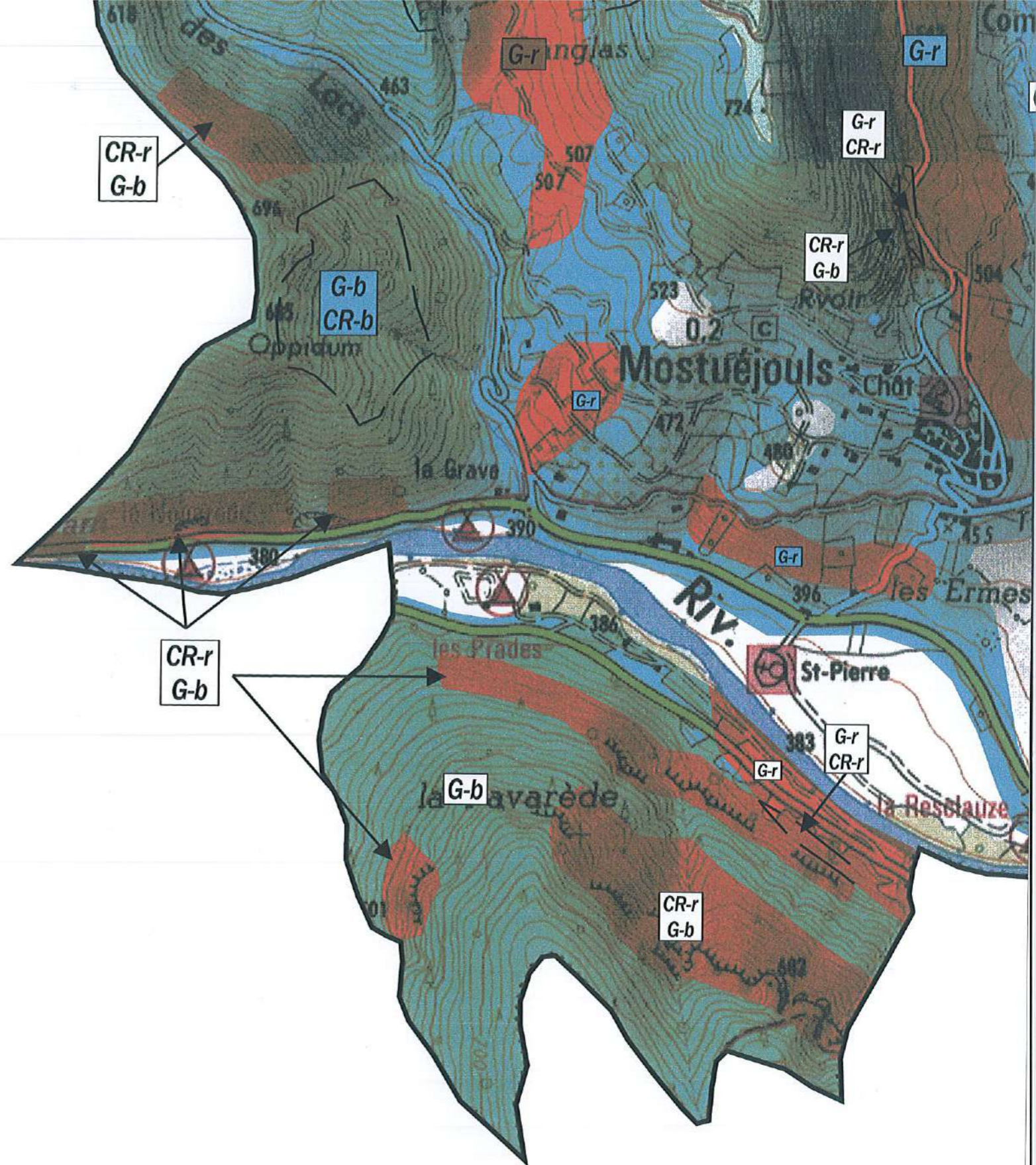
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

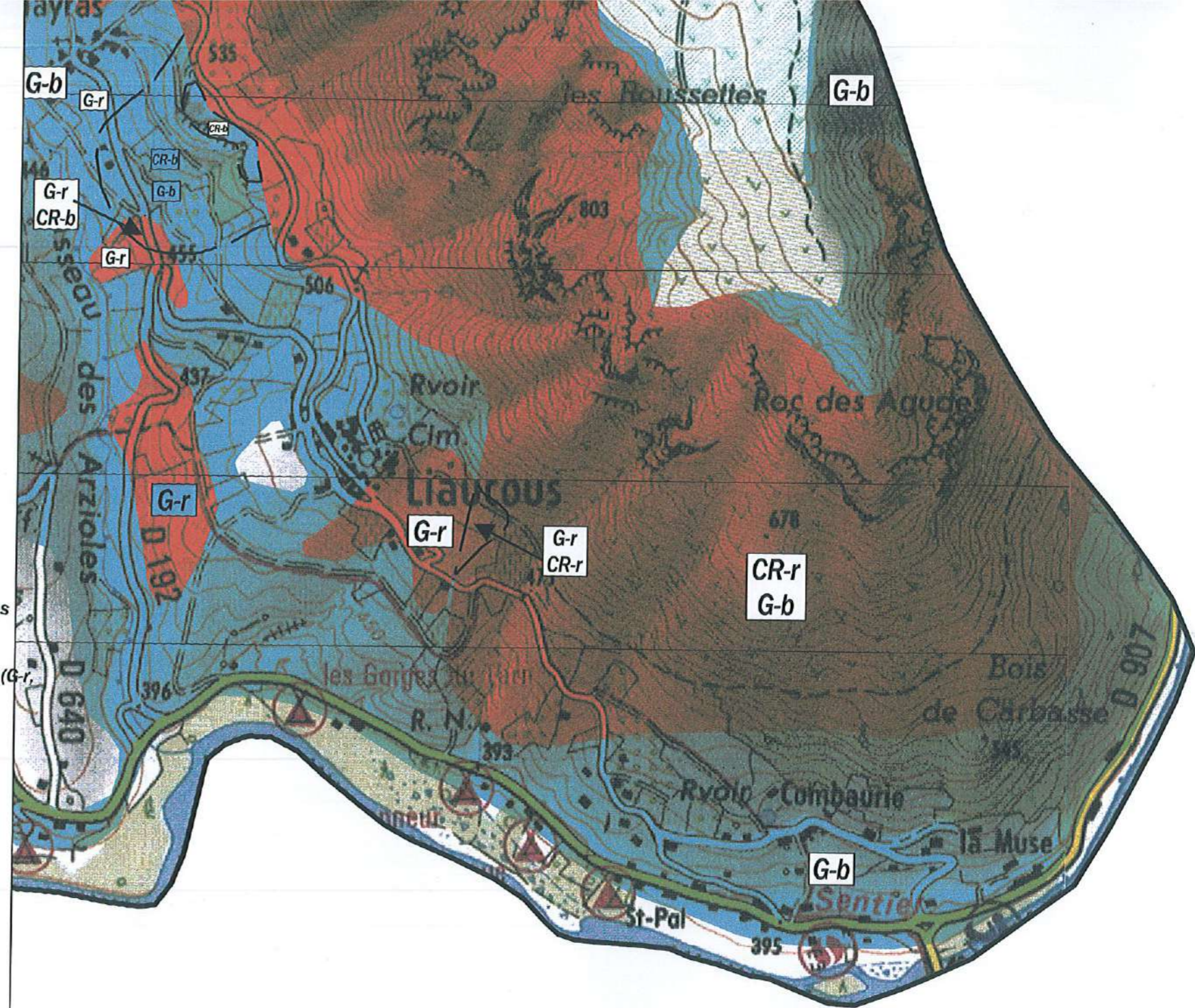
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

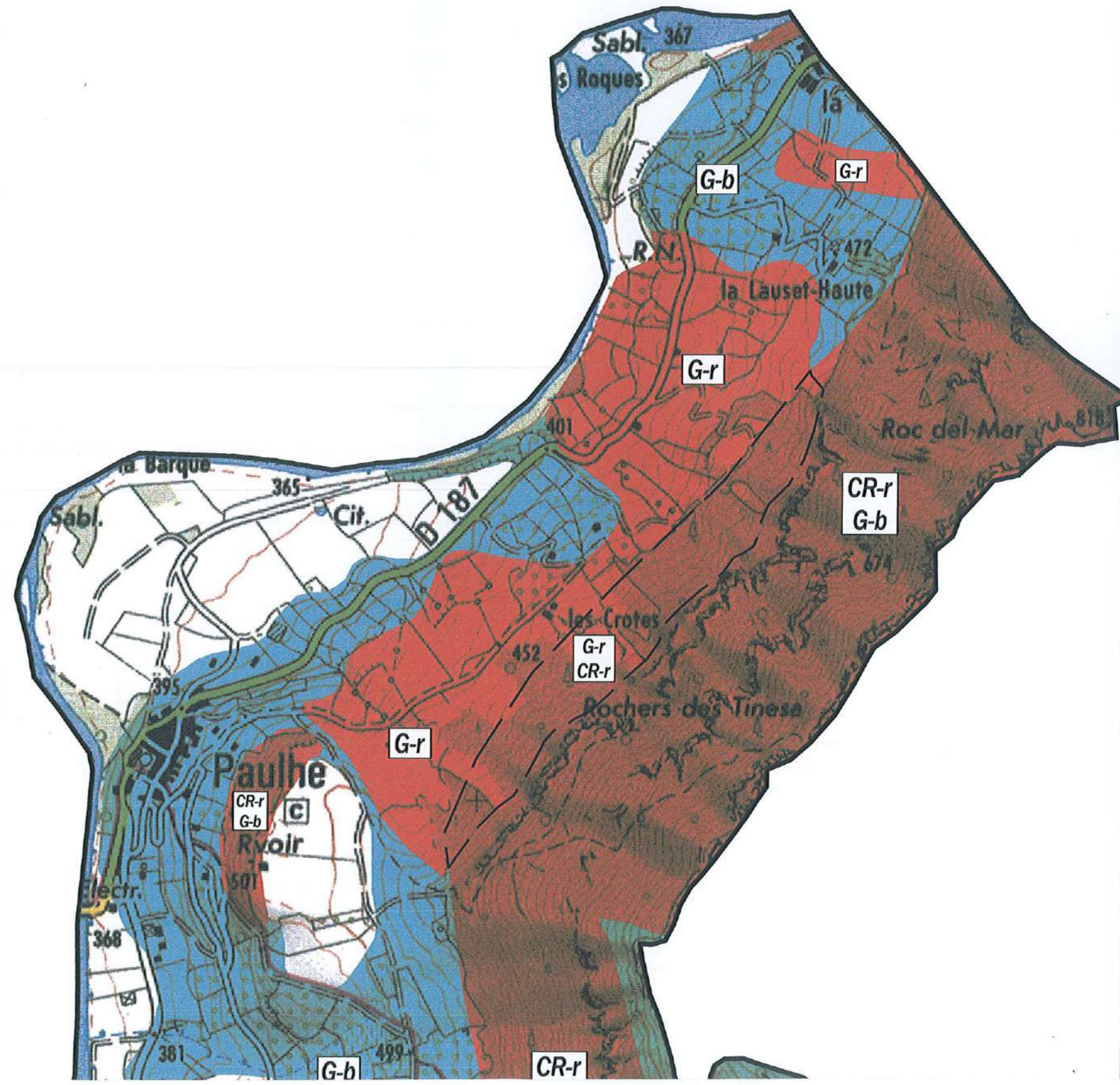
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

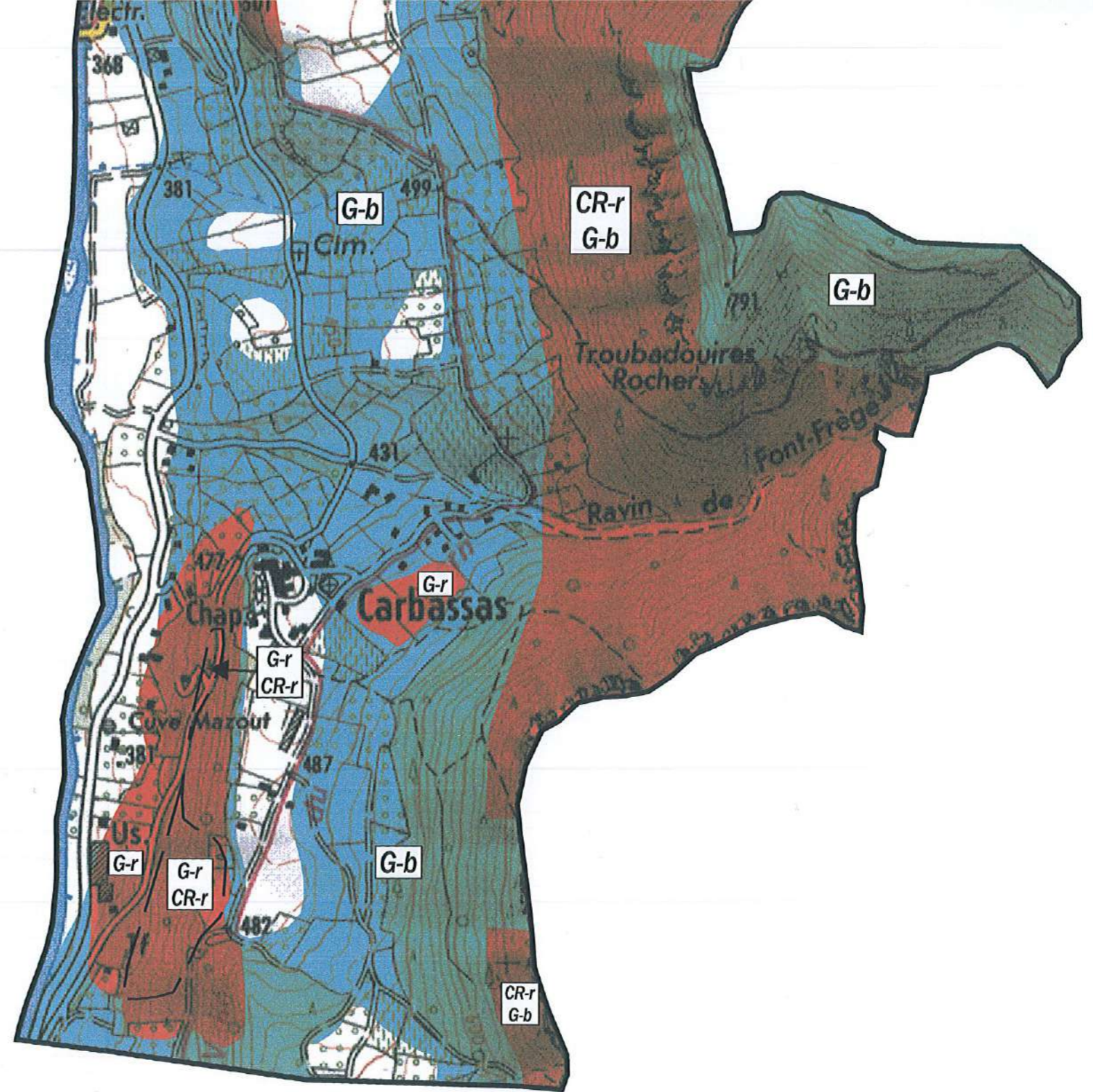
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

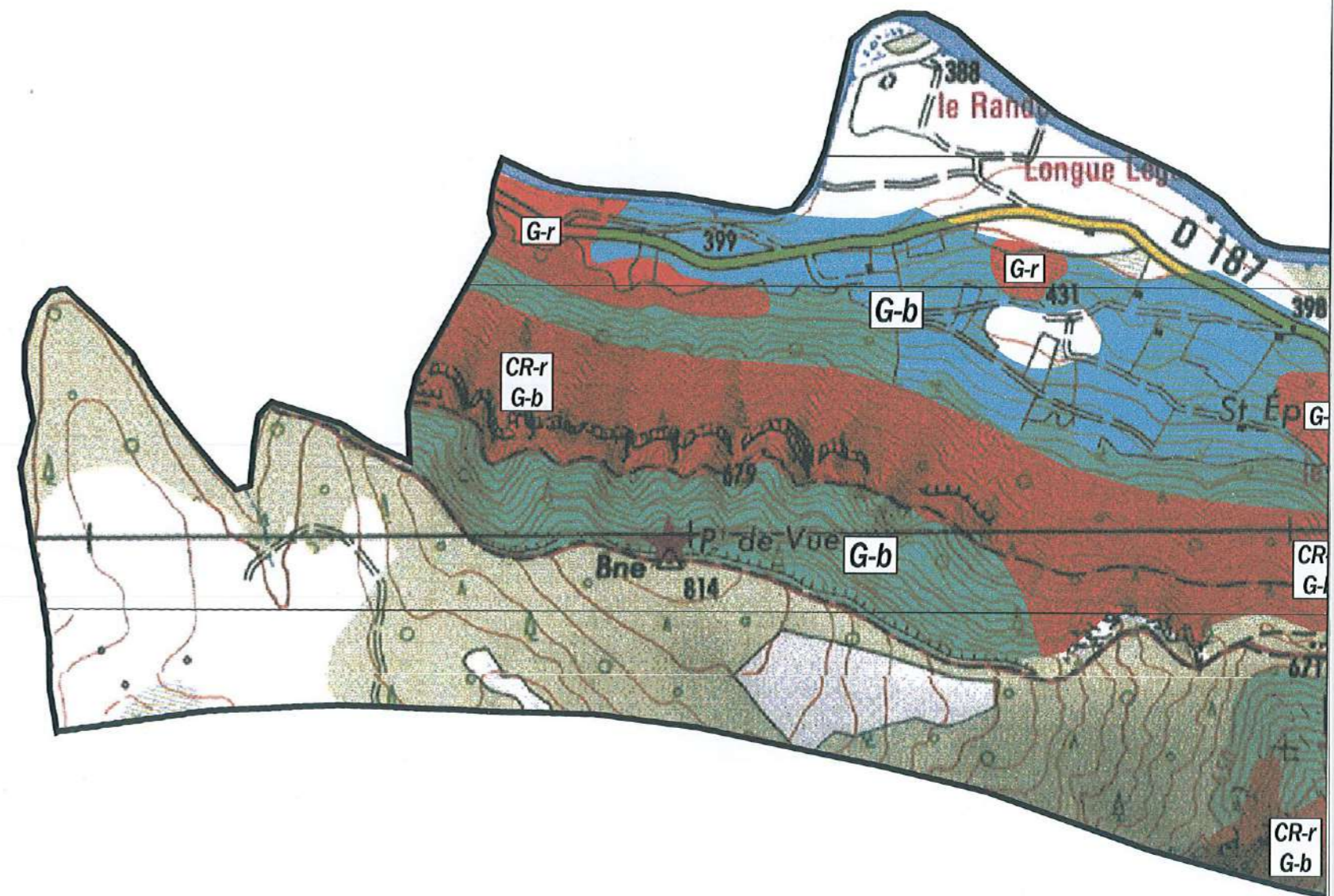
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

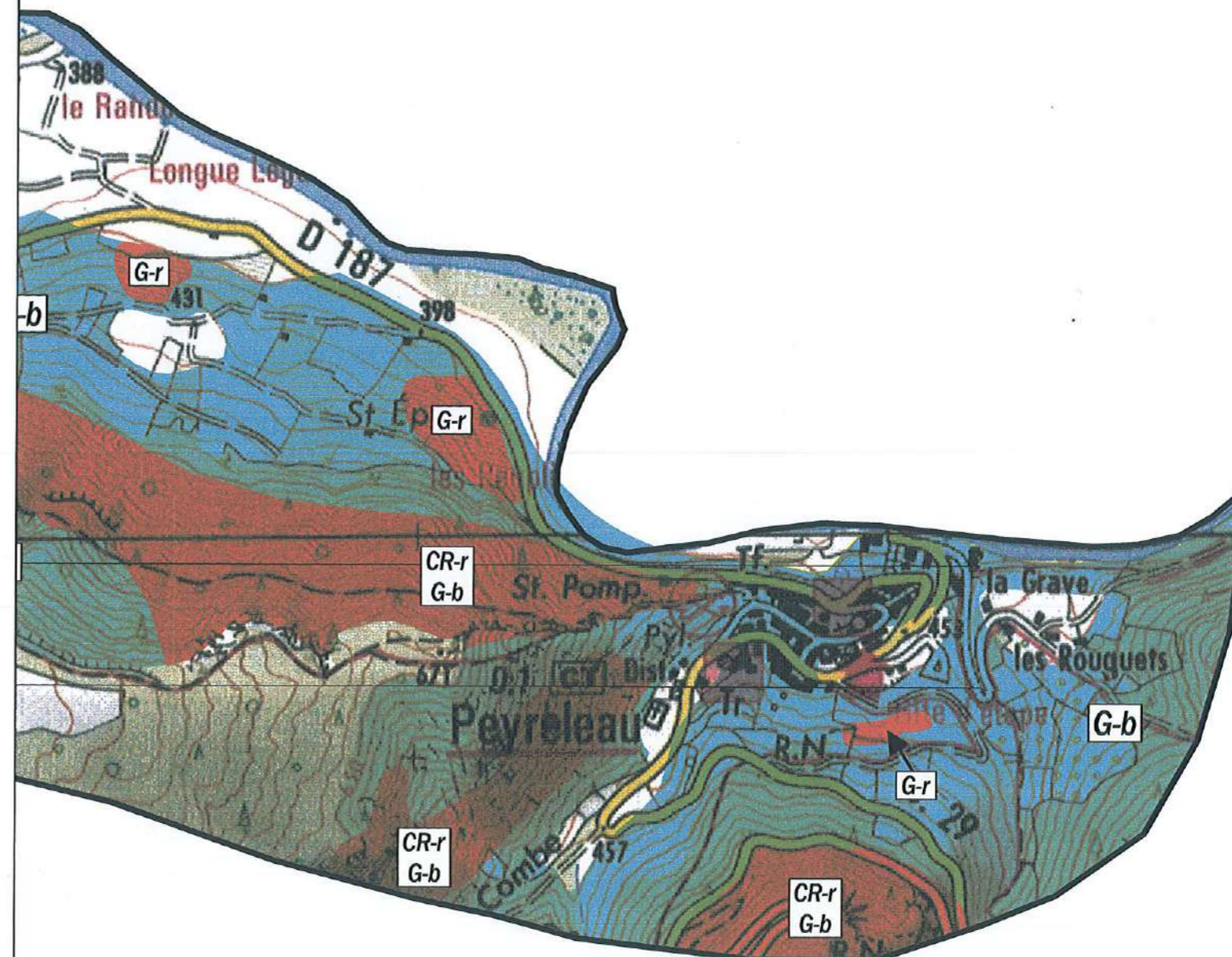
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)



### Remarques :

- Les aléas correspondant aux instabilités pouvant se manifester sur :
- les talus rocheux en bordure de route,
  - les berges des principaux cours d'eau (Tarn et Dourbie),
- ne sont pas représentés sur cette carte au 1/10 000e compte tenu de la trop grande échelle du fond de plan.



De plus, cette carte ne représente pas les mouvements de terrain imputables à la sécheresse ni les aléas hydrauliques (inondations) ni les aléas karstiques.

Les couleurs adoptées sur cette carte sont destinées à en faciliter la lecture. Elles n'ont pas de signification particulière.





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

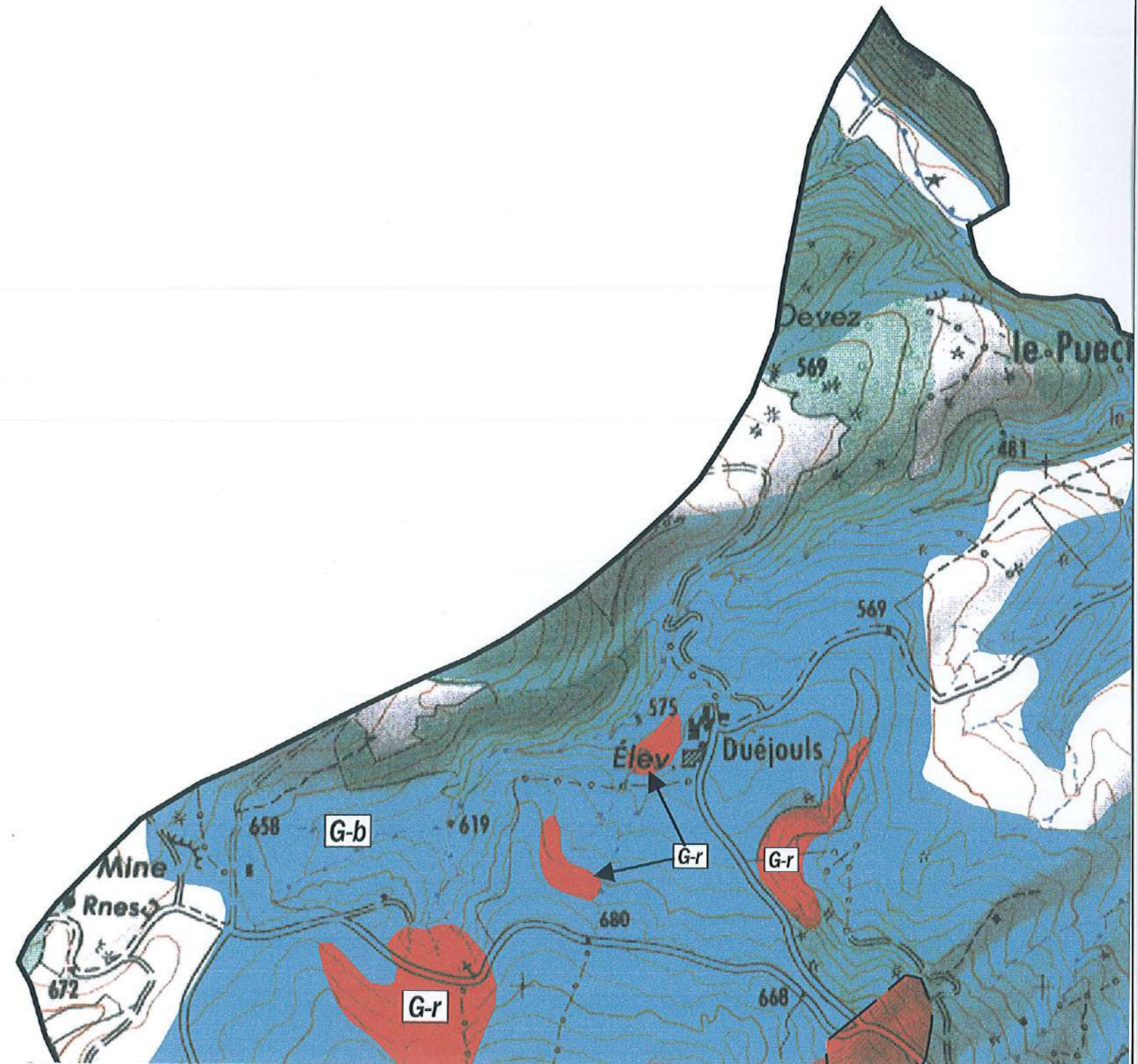
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

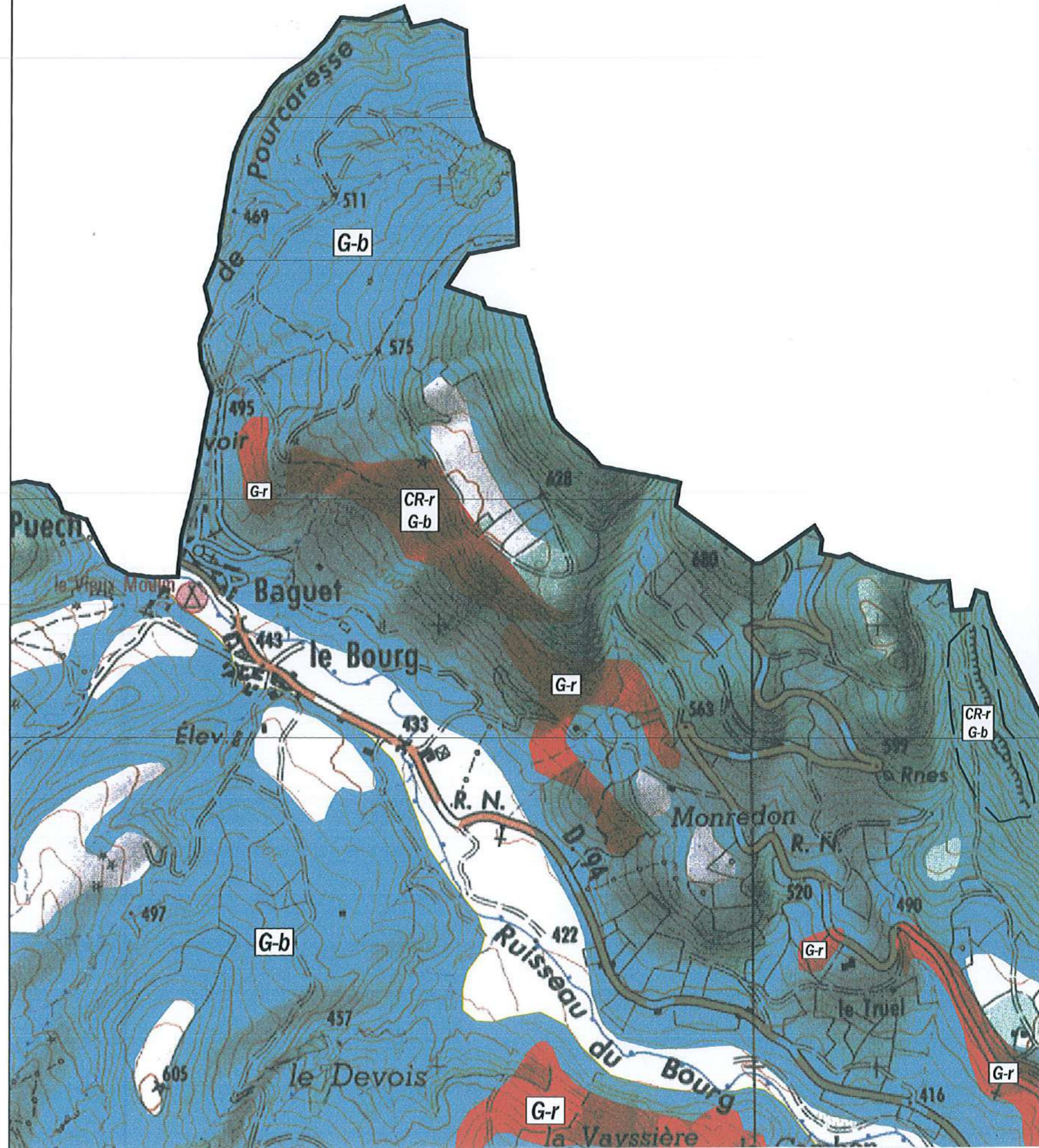
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

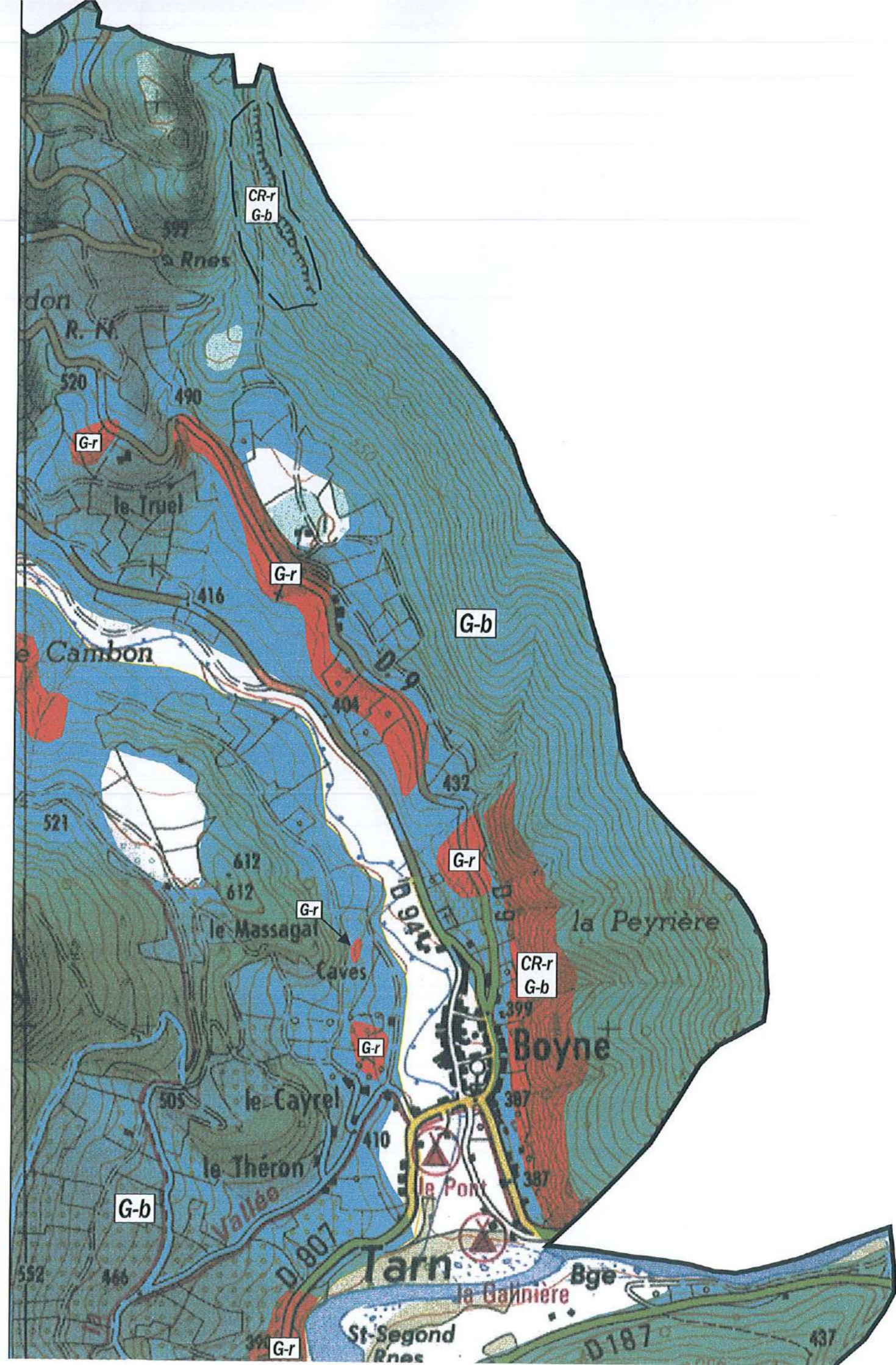
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.



Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)







# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

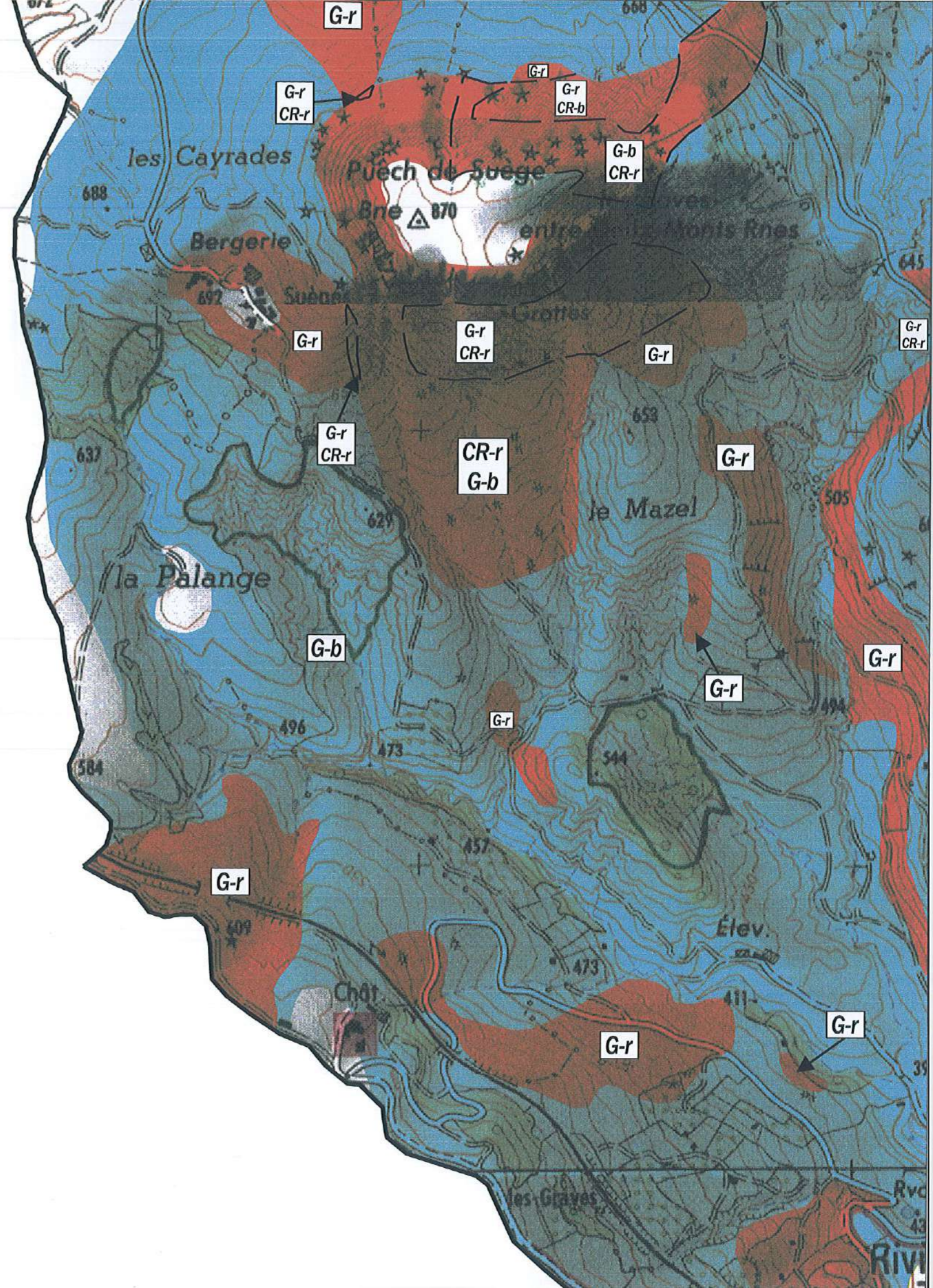
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)









# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

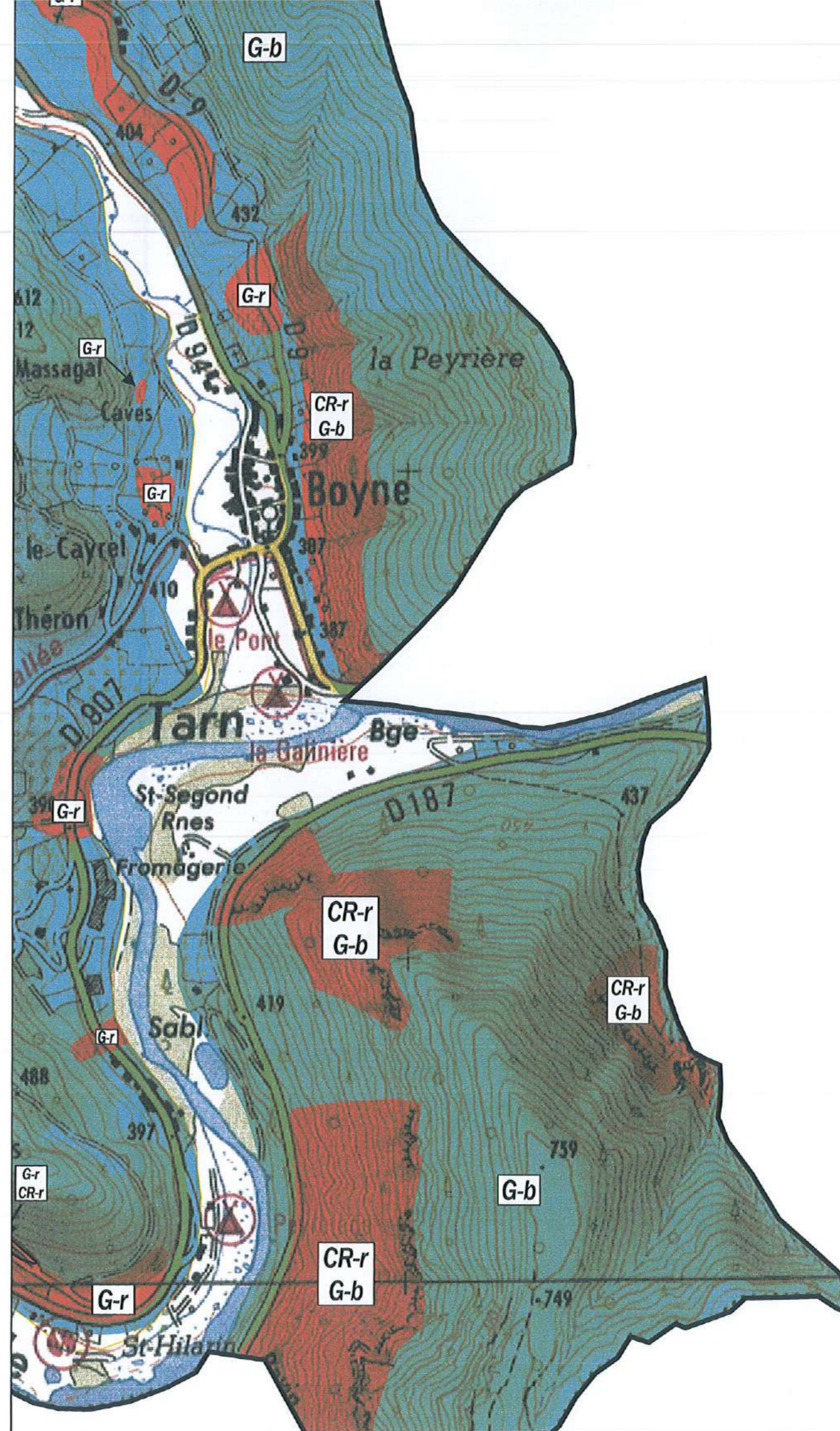
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.



Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)







# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

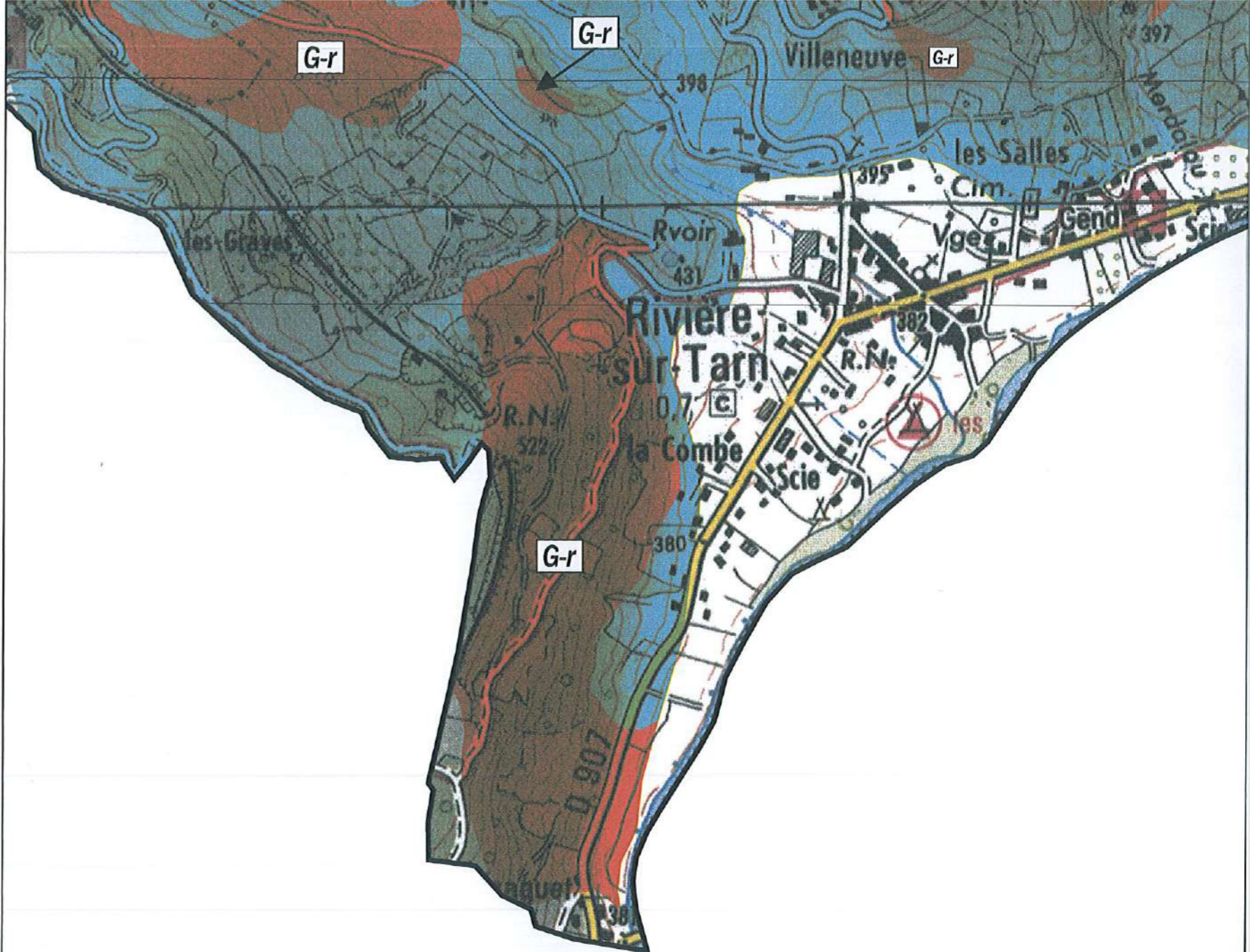
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
-  - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)







Direction  
 Départementale  
 de l'Équipement

Aveyron

Service  
 Aménagement du Territoire  
 et Prévention des Risques

Bureau  
 Prévention des Risques  
 et Environnement

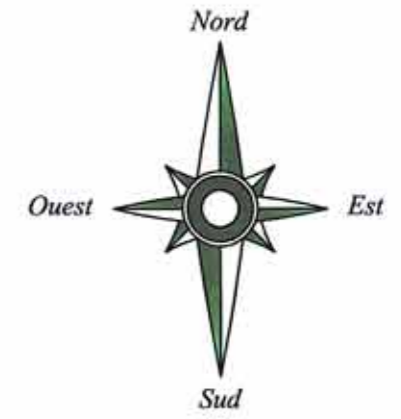
# PPR

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de Compeyre

3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000°



Prescrit par  
 Arrêté préfectoral  
 n° 2004-75-9  
 du 15 mars 2004  
 Approuvé par  
 Arrêté préfectoral  
 n° 2007-205-5  
 du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
 2007

### Légende

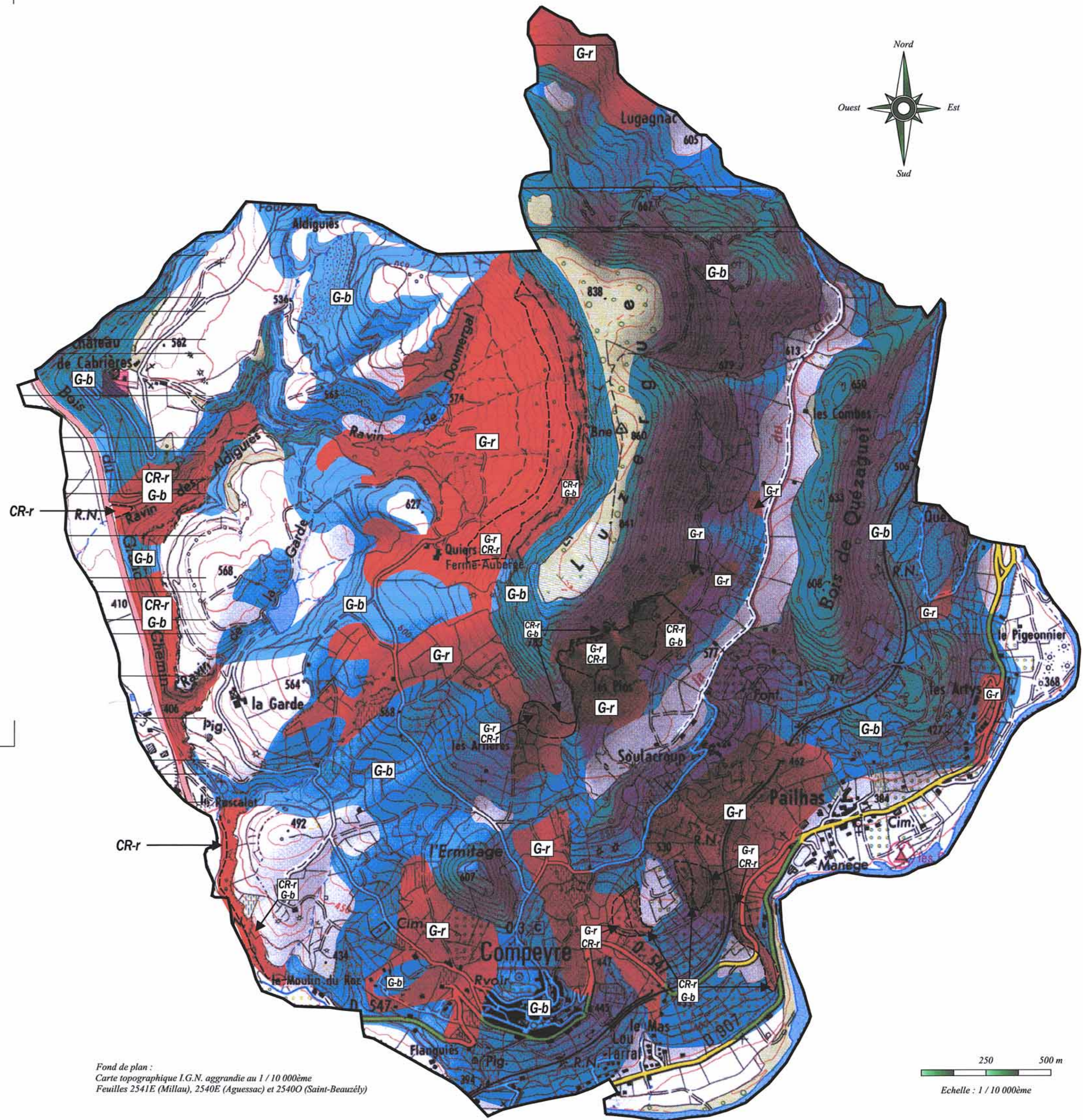
#### Zone d'interdiction (zone rouge)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

#### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :  
 La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
 Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)



Fond de plan :  
 Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
 Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)

250 500 m  
 Echelle : 1 / 10 000ème





# PPR

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de Creissels

3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000<sup>e</sup>

Prescrit par  
Arrêté préfectoral  
n° 2004-75-9  
du 15 mars 2004  
Approuvé par  
Arrêté préfectoral  
n° 2007-205-5  
du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
2007

### Légende

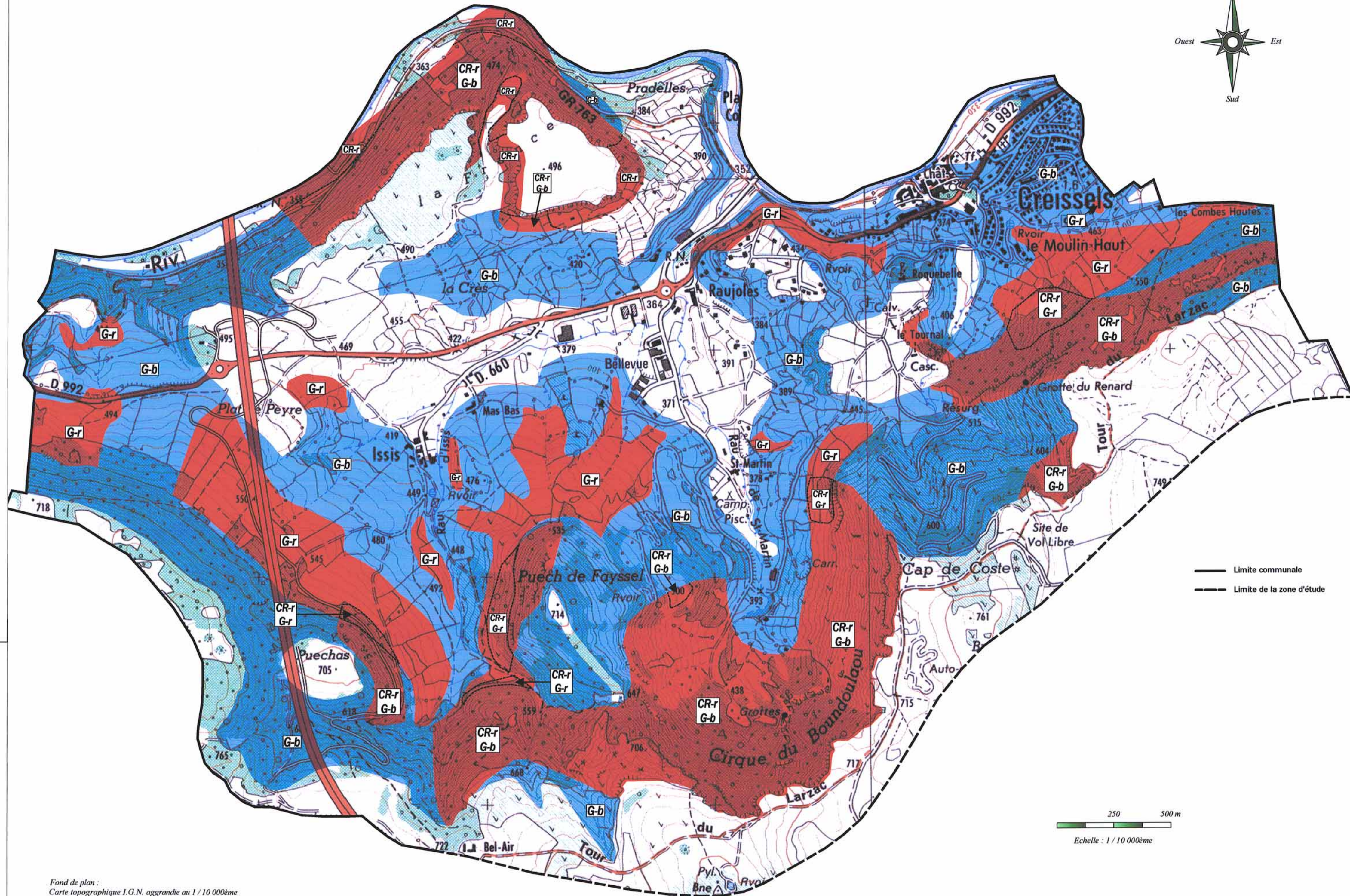
#### Zone d'interdiction (zone rouge)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

#### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :  
La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)



Fond de plan :  
Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)

250 500 m  
Echelle : 1 / 10 000ème



— Limite communale  
- - - Limite de la zone d'étude



Commune de Millau

3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000<sup>e</sup>

Prescrit par  
Arrêté préfectoral  
n° 2004-75-9  
du 15 mars 2004  
Approuvé par  
Arrêté préfectoral  
n° 2007-205-5  
du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
2007

### Légende

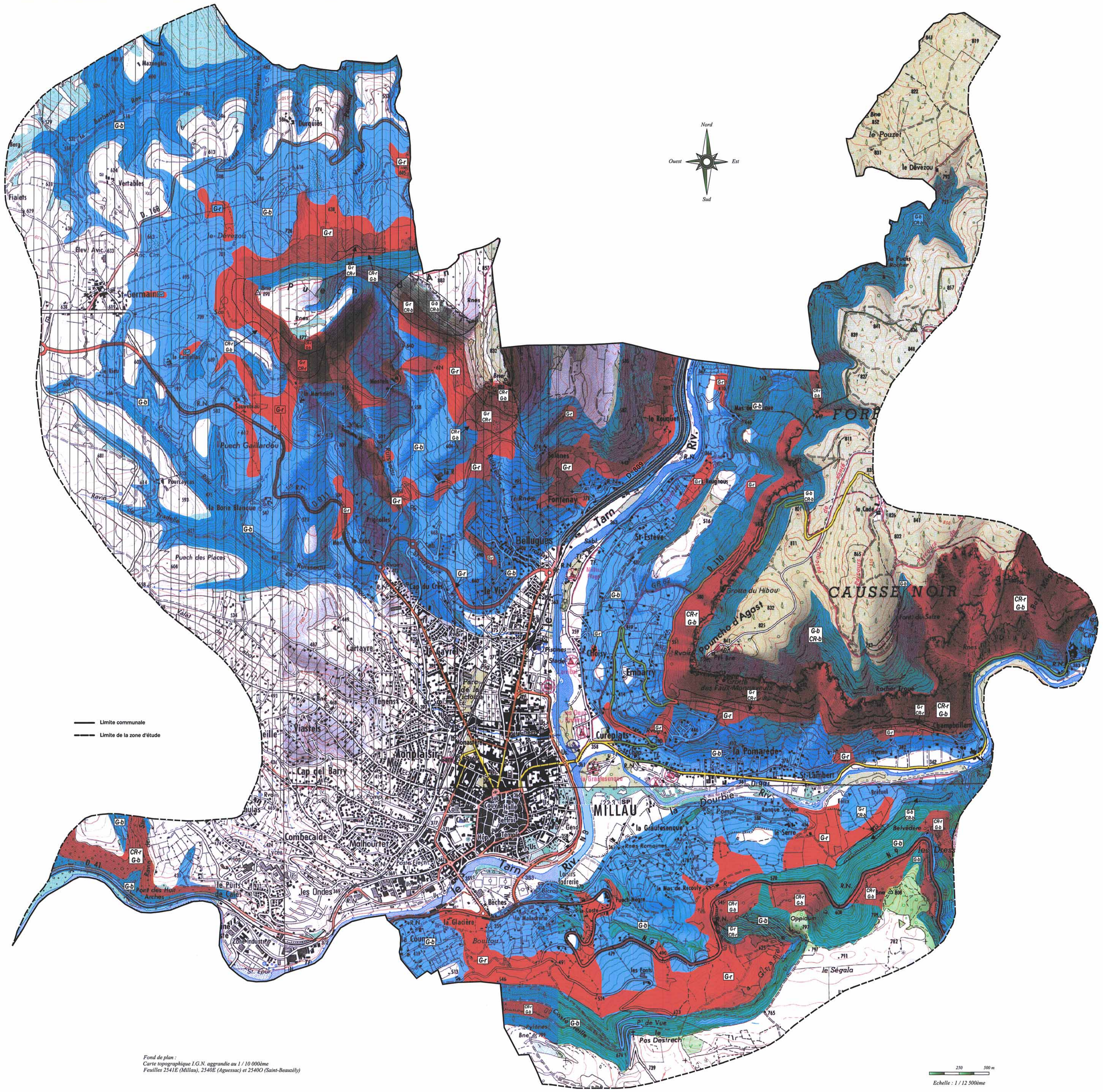
#### Zone d'interdiction (zone rouge)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

#### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :  
La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)



— Limite communale  
- - - Limite de la zone d'étude

Fond de plan :  
Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000<sup>ème</sup>  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)

Echelle : 1 / 12 500<sup>ème</sup>



# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

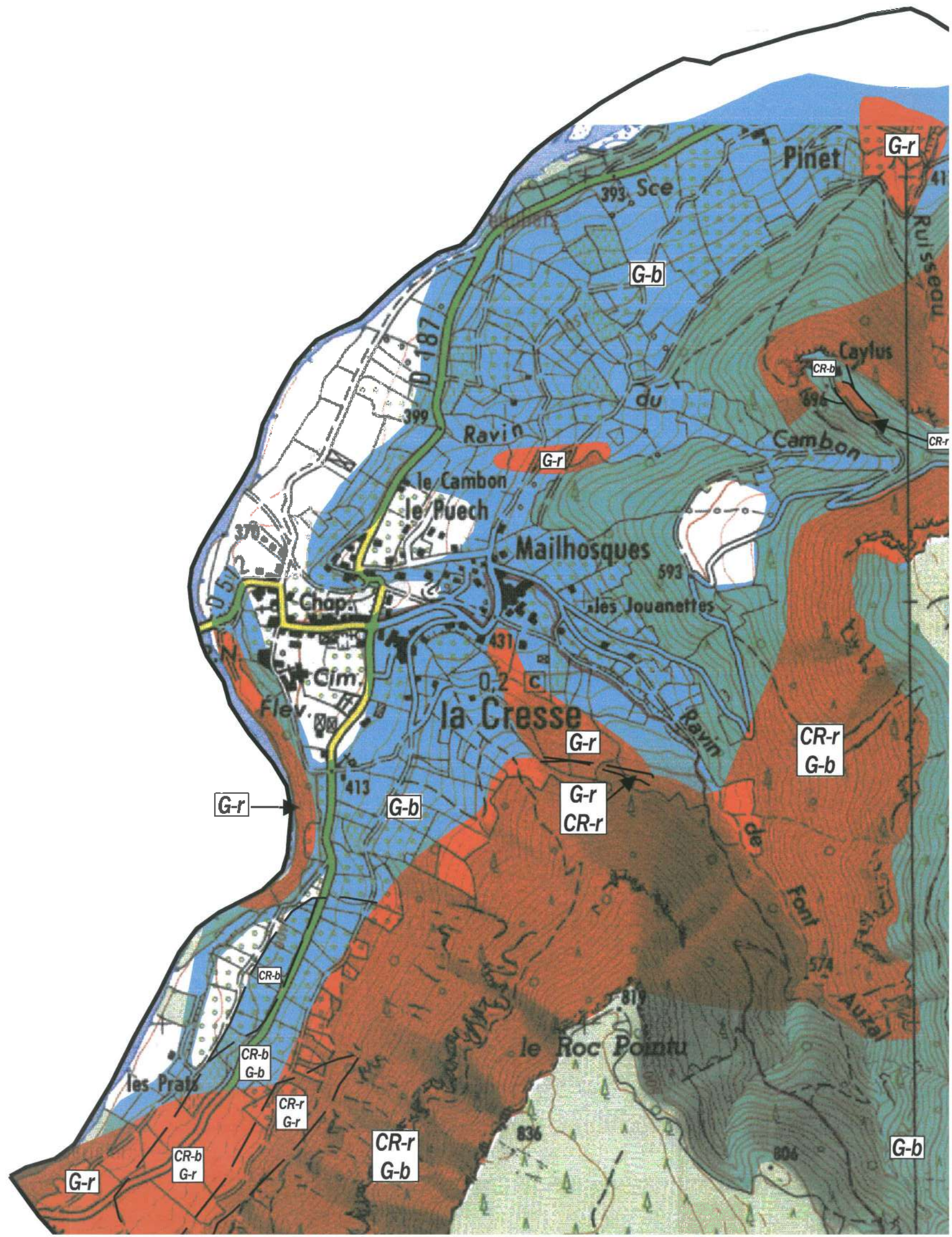
### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)

### Fond de plan :

Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)





# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

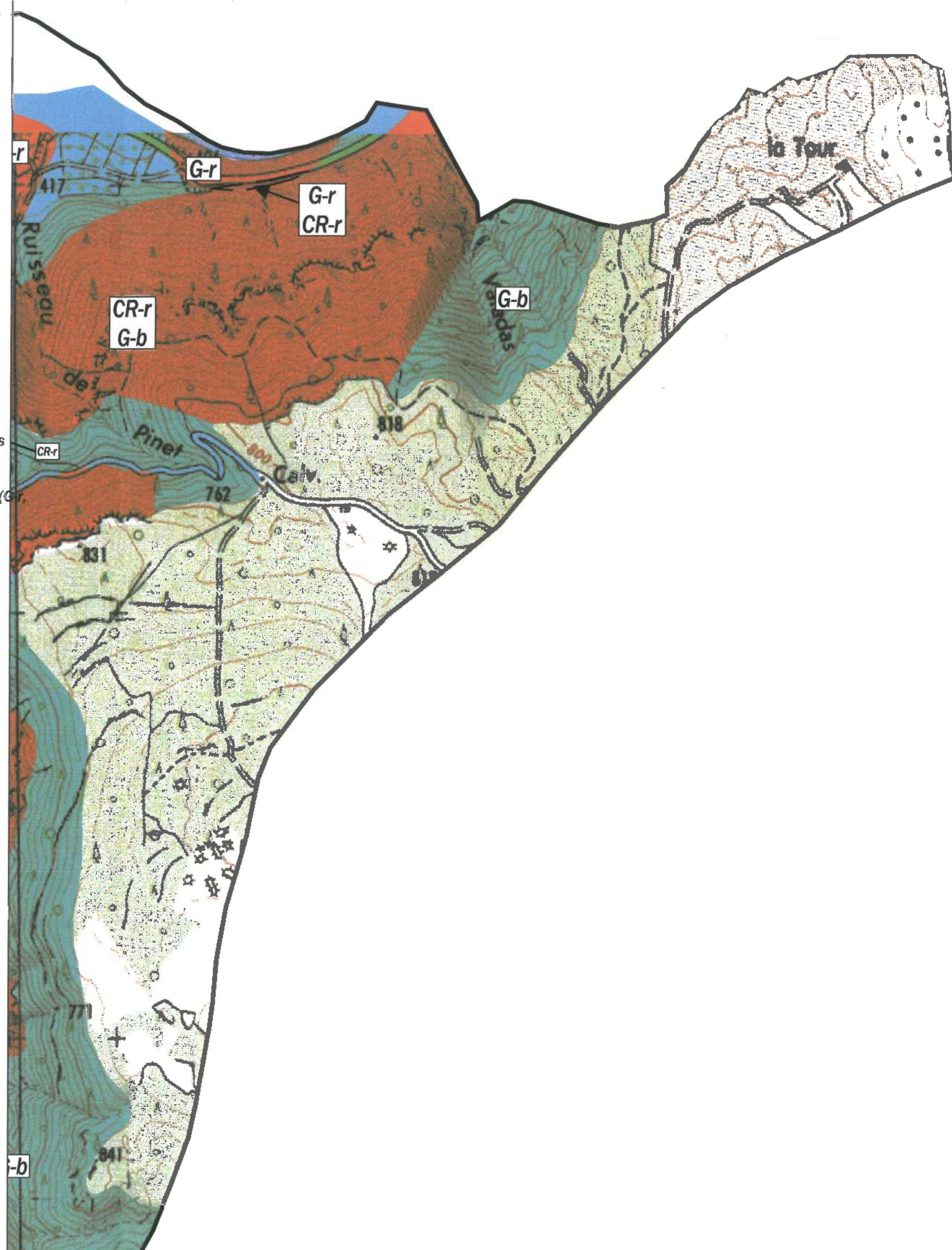
### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, G-b, ...)

### Fond de plan :


Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)






# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

-  - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

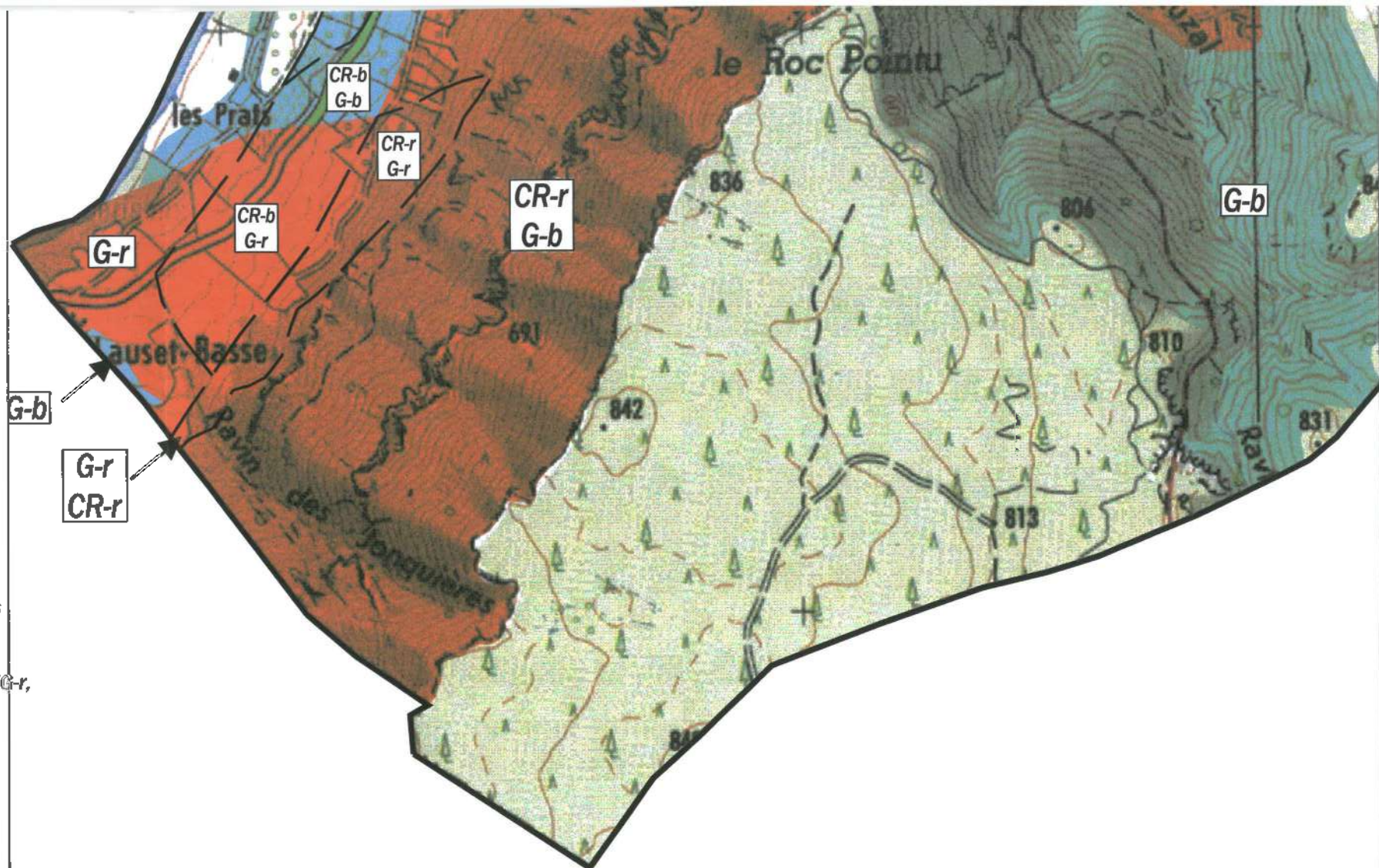
### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)

### Fond de plan :

Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)







Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Aveyron

Service  
Aménagement du Territoire  
et Prévention des Risques

Bureau  
Prévention des Risques  
et Environnement

# PPPR

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS)

### SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de Paulhe

#### 3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000°

Prescrit par  
Arrêté préfectoral  
n° 2004-75-9  
du 15 mars 2004

Approuvé par  
Arrêté préfectoral  
n° 2007-205-5  
du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
2007

### Légende

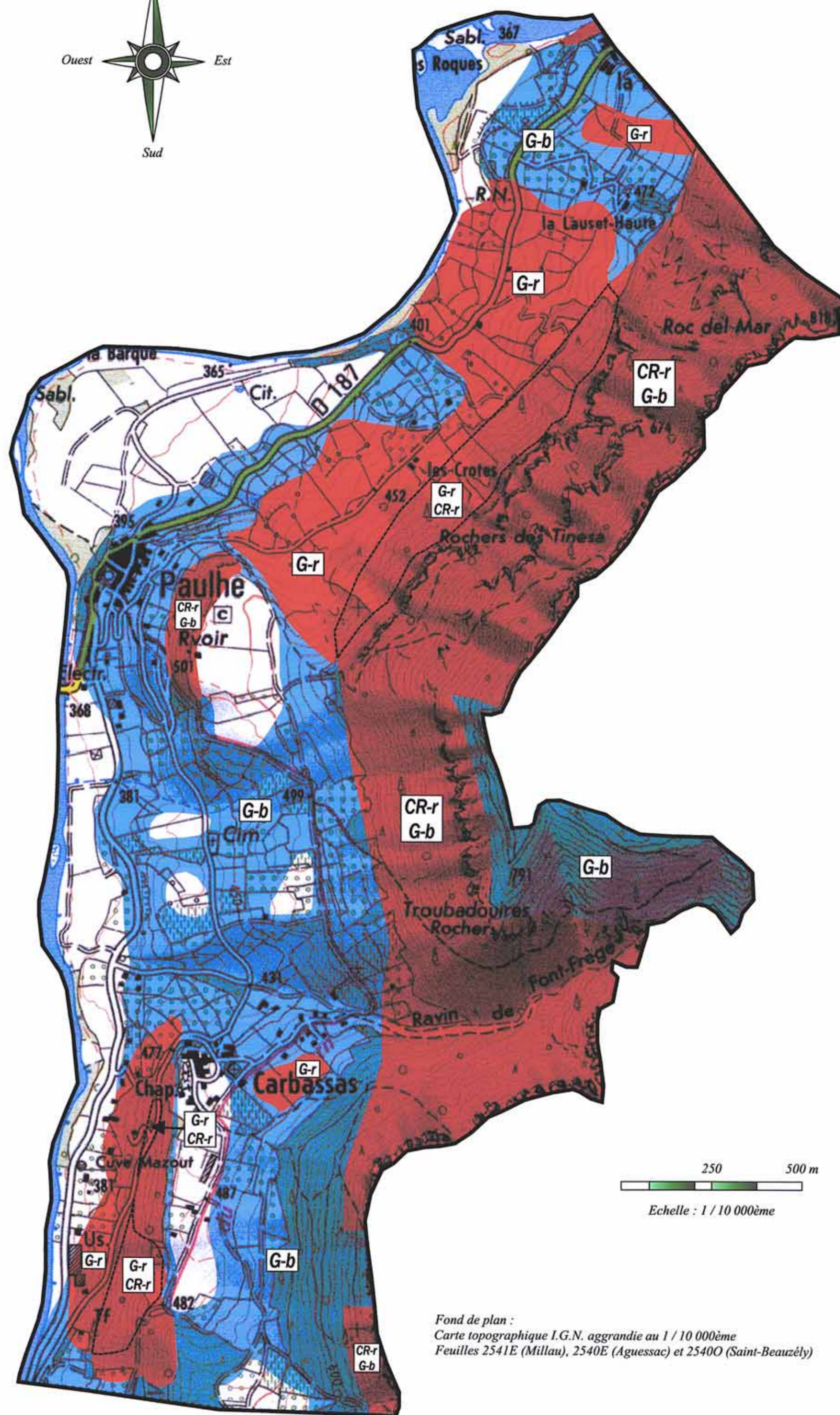
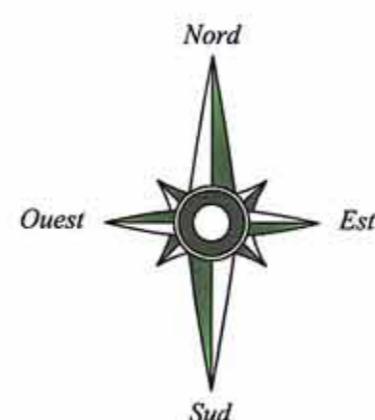
#### Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

#### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :  
La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)



Fond de plan :  
Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)



# PPR

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de Rivière sur Tarn

### 3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000<sup>e</sup>

Prescrit par  
Arrêté préfectoral  
n° 2004-75-9  
du 15 mars 2004  
Approuvé par  
Arrêté préfectoral  
n° 2007-205-5  
du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
2007

### Légende

#### Zone d'interdiction (zone rouge)

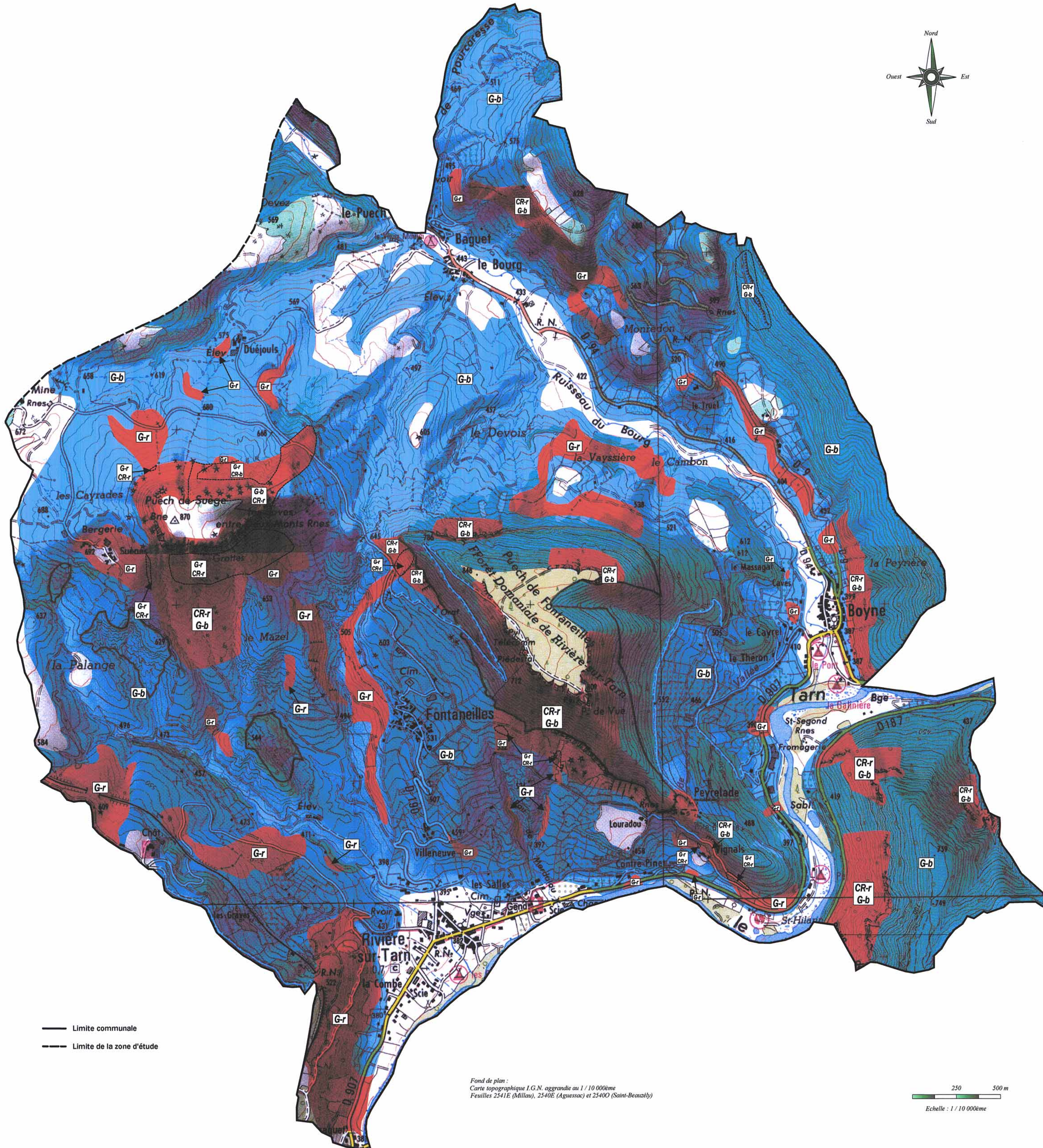
- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

#### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :  
La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.  
Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)

— Limite communale  
- - - Limite de la zone d'étude



Fond de plan :  
Carte topographique I.G.N. agrandie au 1/10 000<sup>e</sup>me  
Feuilles 2341E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)

250 500 m  
Echelle : 1 / 10 000<sup>e</sup>me